

Un département en lutte...

1939-1945. Les Basses-Alpes dans la Seconde Guerre mondiale.

Cette pochette pédagogique est une évocation de la période de la Seconde Guerre mondiale dans le département des Basses-Alpes. Elle est à la fois le complément et l'aboutissement des différents travaux qui ont déjà été menés sur cette période par les Archives départementales : l'exposition « *De l'Occupation à la Libération, vivre et résister dans les Basses-Alpes, 1943-1944* » présentée de juillet à octobre 2004, trois numéros d'*Archi'classe* sur les thèmes de l'Occupation, la Résistance et la Libération, l'épuration et enfin les lectures publiques d'archives. Elle reprend donc certains des documents présentés tandis que les thèmes abordés dans les *Archi'classe* y sont traités rapidement.

Deux périodes sont évoquées plus en détail parce que nouvellement traitées : la période de *la drôle de guerre* et la signature de l'Armistice, et l'après-Libération. Les Basses-Alpes sont particulièrement concernées : les années 1939 et 1940 ont vu l'installation de nombreux camps de détention ou de travail, instruments d'une répression impitoyable contre différentes sortes d'« indésirables », notamment communistes et syndicalistes.

Le climat troublé des années qui suivent la Libération méritait également d'être évoqué. A l'euphorie d'août 1944 succèdent des jours sombres : les pénuries et le rationnement se prolongent, il faut assurer la reconstruction de nombreux bâtiments endommagés par les combats et les bombardements, l'opinion publique réclame une épuration sans faille que les tribunaux ont des difficultés à mener à bien. A cela viennent s'ajouter campagnes de calomnies et règlements de comptes personnels.

Cette pochette vient clore la série de documents produits par le Service éducatif sur la guerre 1939-45. Nous espérons qu'elle sera un instrument utile à tous pour l'évocation de cette période dans notre département.

Le Service éducatif des Archives départementales
des Alpes-de-Haute-Provence

Sommaire

I. *Les Basses-Alpes dans la drôle de guerre et l'Armistice*

II. *Les Basses-Alpes sous Vichy*

Vichy : un antisémitisme d'Etat

Les chantiers de jeunesse

Travail : la main d'œuvre au service de l'occupant nazi

Le culte du Maréchal

Famille et vie quotidienne sous Vichy

La Défense passive

Vichy : un régime autoritaire qui restreint les libertés

III. *Les Basses-Alpes occupées*

L'occupation italienne et allemande

La collaboration extrême

La Résistance et les maquis

La répression allemande

IV. *Les Basses-Alpes libérées*

La préparation du Débarquement

La Libération

La renaissance de la presse libre

V. *Le contexte difficile de l'après-Libération*

Les luttes politiques

Annexes

Biographies des principaux résistants du département

Quelques pistes d'exploitation pédagogique

Bibliographie

Remerciements

I. Les Basses-Alpes dans la drôle de guerre et l'Armistice

Septembre 1939. Dans notre département, comme ailleurs, la mobilisation se fait dans la résignation. Sans enthousiasme : on est loin des « A Berlin ! » de 1914, les soldats disent « partir au casse-pipe ».

En même temps que la guerre, la dissolution du Parti communiste et la répression de ses militants, suite au pacte germano-soviétique, commencent. Elles s'accompagnent dans notre département, d'une violente campagne anti-communiste et anti-soviétique que la presse relaie avec une véritable hystérie sécuritaire. Les titres de certains articles de *l'Eclaireur de Nice*, du *Petit Marseillais*, du *Bas-Alpin* ou du *Journal de Barcelonnette* sont évocateurs du climat de peur et de haine de cet hiver 39-40. « Les Moscovites de la Bléone », « Le moujik de Barrême », « Pourquoi pas le poteau », « Les communistes hors la loi », « La mafia moscovite ». La presse communiste est interdite, les élus, maires, conseillers généraux, sont suspendus.

Dans cette atmosphère de dégradation morale et de fausse vraie guerre, la surveillance des militants et syndicalistes se renforce et les internements administratifs ou les affectations des mobilisés « douteux » dans des compagnies disciplinaires se multiplient. A Digne est formée à la caserne Desmichels une compagnie spéciale de passage qui est transportée quelques semaines plus tard à la bergerie de Carmejane et devient le camp du Chaffaut. Elle regroupe les personnes (militants communistes et syndicalistes CGT) arrêtées sur décision préfectorale et internées dans ces camps sous le vocable d'« indésirables français ».

Le département des Basses-Alpes compte plusieurs camps d'internement pour ces indésirables civils ou soumis aux obligations militaires : Les Mées, La Bégude, Sisteron (citadelle), Saint Vincent-les-Forts, Oraison et Le Chaffaut, qui ont souvent servis antérieurement à concentrer les républicains espagnols, stigmatisés déjà dans la presse comme parasites indésirables un an plus tôt, et qui sont dénoncés comme deux dangereux foyers d'agitation.

Sur le plan politique et militaire, depuis le 20 mars et la démission d'Edouard Daladier, Paul Reynaud, natif de la vallée de l'Ubaye, dirige le pays en guerre. Il introduit aux affaires Pétain et Weygand et devant le désastre militaire, en désaccord avec la plupart de ses ministres sur sa volonté de poursuivre le combat, démissionne le 16 juin. Pétain

lui succède. Paul Reynaud retrouve sa vallée de l'Ubaye quelques semaines plus tard, pour une résidence surveillée de plusieurs mois, avant d'être livré aux Allemands et déporté.

Le 10 juin, l'Italie déclare la guerre à la France, et malgré une supériorité en hommes de 10 pour 1 dans certains secteurs comme en Ubaye, ne réussit pas à forcer les défenses de l'Armée des Alpes du général Olry. Dans l'Ubaye, le colonel Desaux et ses 15000 hommes ont fait 600 prisonniers italiens sans aucune perte, mais doivent cesser le combat la tête haute. Malgré consolation pour une population en état de choc qui apprend l'Armistice par la voix chevrotante du héros de Verdun.

La convention d'armistice avec l'Italie de Villa Incisa du 24 juin reconnaît les positions préservées de l'Armée des Alpes et la vie de notre département est peu touchée par les différentes zones de circulation des armées italiennes et démilitarisées qui nous sont imposées.

Subdivision de Niamey
Centre de Séjour Surveillé

LISTE NOMINATIVE DES HOMMES
classés
DANS LA 1^e 2^e 3^e CATEGORIE

0 copie

SECRET

Noms et prénoms	Etat-Civil	Profession et adresse habituelles	Date et motif de l'internement	Observations
BOREL Marcel	30 Av. 1894-Valvie marié-1 enfant	SNCASE-Av du Roi Albert-Cannes	5/6/40 Syndicaliste	À libérer.
BLANC Germain	13 Sept 1896-Bazéma marié-1 enfant	FTT-Gare bâtiment voyageurs Breil	4/5/40 id	S'est amélioré. Peut être libéré.
LARS Constant	30/5/1904-Nice marié-4 enfants	FTT-70 rue Lespente-Nice	27/2/40 Communiste	Peut être libéré après enquête sévère.
FOSIO Marius	1 Août 1896-San Rémo marié	Usine à Gaz-9 rue St François- Nice	27/2/40 Syndicaliste	Ancien combattant. Bon esprit. À libérer.
DOZOL François	9 Avril 1896-Entre- voux-célibataire	FTT à Entrevaux	27/3/40 id	Brave garçon. Ignore ce que peut être un parti communiste. Politique.
PRESSI Ernest	18/1/1900-Nice marié-2 enfants	SNCASE-15 bis av des Diablies bleus Nice	21/3/40	Peut faire l'objet d'une mesure de faveur.
PELEGRIN Ernest	25 Juin 1896-Mongins marié	cultivateur- Pibusson Montgias.	26/4/40 ancien communiste	Se dit repentant. Peut faire l'objet d'une mesure de faveur.
REICHERT Michel	19/7/1896-St Denis marié	SNCASE- Palais des Reines Cannes	20/6/40 id	Se dit repentant. Peut faire l'objet d'une mesure de faveur.
AUDISERT Joseph	15 Sept 1901-Roquet- te s/ Var-célib.	Usine à Gaz-Chemin de l'Arbre Nice	5/2/40 Communiste	S'est beaucoup amélioré. Peut faire d'une mesure de faveur.
SOLIVA Pierre	18 Sept 1903-Villie- franche-marié-1 enf.	Mennisier-Place de la République Villafranche s/ Mer	11/4/40 Syndicaliste	Sert bien. Peut faire l'objet d'une mesure de faveur.
PAIDIGON Eusèbe	14 Août 1907-Rognac marié-2 enfants	SNCM- passage à niveau 53 Golfe Juan.	21/4/40 id	id
PASSINI Paul	31 Août 1904-Nice célibataire	FTT- 53 av Pauliani-Nice	14/4/40 id	Travailleur. À libérer après enquête.
POSELLO Mathieu	1/1/1906-Pallu-It. marié-2 enfants	SNCM-60 av Cassieri La Bocca	16/4/40 id	Très Travailleur. À libérer.
BEZUT Jean	16 Sept 1905-Roanne célibataire	Ajusteur-8 av Millon de Vérailon Nice	10/4/40 id	Bon travailleur. Bon esprit. À libérer.
SOPHIA Louis	1 Juil. 1904-Orans Esp.-divorcé	SNCM- II rue Frachel-Nice	10/4/40 id	Bon travailleur. À libérer.
MAZZETTI Henri	14/2/1909-Paris marié-1 enfant	SNCASE-54 rte de Pégomas Cannes	20/6/40 Syndicaliste	Peut faire l'objet d'une mesure de faveur.
RICHIE PIERRE	14/1/1910-Saorges	SNCM-3. rue Président Doumer	7/5/40 id	À libérer.

(AD 04-41 W 2)

2ème Division

TABLEAU DES DIVERS CENTRES DE SEJOUR SURVEILLES.

2ème Bureau

-:-

- SISTERON .- Gens sans aveu - 15^e Région.
- LE CHAFFAUT.- Indésirables civils français pour les Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes.
Indésirables militaires pour la 15^e Région.
- ORAISSON.- Indésirables civils pour les Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes.
- ARCELES.- - Réserve surtout aux ressortissants espagnols; aux ressortissants des territoires occupés par le Reich (à l'exception des allemands et autrichiens) et d'une manière générale aux étrangers paisibles internés le plus souvent en raison de leur indigence.
- Polonais non mobilisés en situation irrégulière, non dangereux pour l'ordre public.
- Nomades français expulsés d'Alsace-Lorraine
- Naturalisés depuis moins de 5 ans n'ayant pas effectivement accompli leur service militaire.
- Expulsés d'Alsace-Lorraine à l'exception de ceux ayant un membre de leur famille qui a servi sous les drapeaux français et italiens sauf cas exceptionnels.
- Naturalisés faisant l'objet d'une procédure en révision ou en déchéance de nationalité, expulsés d'Alsace-Lorraine.
- Etrangers et apatrides démunis de ressources expulsés d'Alsace-Lorraine sauf Allemands et Autrichiens.
- LE VERNET.- Etrangers de toutes nationalités devant être internés par ce que particulièrement indésirables ou dangereux.
- GURS.- Ressortissants allemands et autrichiens et d'une manière générale les étrangers devant faire l'objet d'une surveillance attentive.
- RIEUCROS.- Etrangers femmes dangereux pour l'ordre public.
- SEPTFONDS.- Etrangers provenant des régiments de marche étrangers qui ne remplissent pas les conditions pour être libérés.
- LES MILLES - Etrangers indésirables ou en surnombre en instance de Aix-en-Provence départ pour l'étranger (Expatriés).

NOTA.- SAINT-CYPRIEN et BRAM étant provisoirement désaffectés pour permettre un réaménagement complet, il y a lieu d'attendre pour en faire usage de nouvelles instructions ministérielles.

"Indésirables"
"étrangers"

c) - Les individus, étrangers, internés par mesure administrative, comme dangereux pour l'ordre public et qui sont des.....

"Travailleurs"
"étrangers"

b) - Les étrangers qui n'étaient pas ressortissants de l'Empire Allemand ou Italiens ont été incorporés comme.....

"Indésirables"
"étrangers"

a) - Les étrangers qui n'étaient pas ressortissants de l'Empire Allemand ou Italien ont été internés comme.....

- Me sont pas non plus compris dans cette appellation :

"Préparatoires"
"étrangers"

e) - Les individus qui ont été admis à servir dans les Compagnies de travailleurs comme.....

"Prisonniers de Gu"
"étrangers"

b) - Les individus internés au chef d'activité de guerre qui sont appelés étant précisé que les équipages de navires marchands capturés ne sont pas Prisonniers de guerre mais internés civils.

"Détenus"

a) - Les individus incarcérés par décision de justice qui sont appelés.....

- Encore faut-il, parmi eux, excepter de cette appellation :

"Internés civils"

- Seuls les ressortissants des Puissances ennemies peuvent être appelés.....

I - DÉFINITION DU TERME "INTERNÉS CIVILS"

Les questions posées au sujet des "Internés Civils" sont apparemment des divergences d'interprétation pour lesquelles il semblerait utile de rappeler dans la présente dépêche les principes de base régissant les conditions d'internement, de libération et de retour à leurs autorités nationales, de cette catégorie d'étrangers.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
MINISTÈRE DES AFFAIRES MILITAIRES

PRISONNIERS DE GUERRE

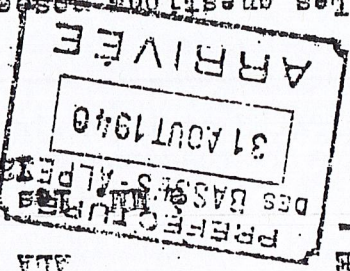
2. BUREAU

ETAT MAJOR DE L'ARMÉE

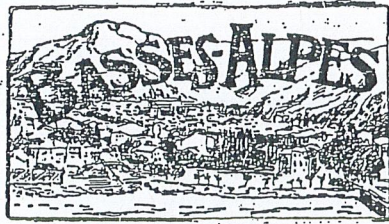
A LA GUERRE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

VICHY, le 14 août 1940.



N. 559-2/EMA.PG.



DIGNE

Agence de L'Eclaireur, 34, Bd Cassendi
Téléphone : 1-61

LES MOSCOVITES SUR LA BLEONE !

Le Gouvernement s'est enfin décidé à dissoudre le parti de Moscou. Les communistes sont mis au ban de la nation et cloués au pilori de la patrie. Nos arrière-neveux auront un jour le droit, de se demander, si aux environs de 1930 à 1939, un vent de folie ou d'aveuglement n'avait pas soufflé, lourd de gaz délétères, des steppes de l'Ukraine sur les clairs paysages de France. Que la patrie de Geneviève, de Jeanne d'Arc, de Bayard, de Turenne, d'Austerlitz, de Pasteur et de Foch ait pu, à un moment de son histoire, mendier des leçons de civilisation à des hordes asiatiques, voilà qui paraîtra inconcevable.

Mais laissons aux historiens futurs le soin d'éclaircir cet insondable mystère et contentons-nous de jeter un regard « départemental » sur un récent passé. C'était hier... souvenez-vous, Bas-Alpins ! Nous avons vu une minorité de « minus habens », une poignée d'illettrés, capables de tout... faire la loi dans ce département ; faire trembler le commerçant dans sa boutique, le magistrat dans son prétoire, les autorités municipales et départementales dans leurs bureaux respectifs. Nous les avons vus couvrir nos murs et nos monuments d'emblèmes soviétiques, d'affiches mensongères ou insultantes, traitant de fascistes ou d'hitlériens les meilleurs d'entre nous, et nous vantant le génie de Staline, le compère du fou de Berlin, et les beautés d'un régime où tout le monde est esclave. Nous avons vu se produire sur les estrades un moujik, riverain de l'Asse, qui, avec des gestes rappelant le télégraphe Chappe, venait ressasser les âneries. Appointé par Moscou, ayant 375.000 francs en banque, prêtant aux paysans au taux de 14%, ce travailleur qui ne travaillait pas, était une lumière de ce parti de traitres et d'illuminés dangereux.

Nous les avons vus, quêtant chaque dimanche — avec l'autorisation de malres aveugles — tantôt pour l'enfance républicaine espagnole... et tantôt pour une paix déshonorante. Nul d'ailleurs ne sut jamais dans quelles poches se sont évanouis ces fonds versés par les gogos. Nous les avons vus, noyant les administrations, faisant la loi au P.T.T., peuplant les bureaux de bienfaisance et d'enregistrement, les offices du blé, les gares de la Compagnie du Sud et les sociétés de sport. Et les pétroleuses du grand soir rêvé ouvraient des garderies d'enfants où l'on apprenait à ceux-ci « l'Internationale »... et à lever le poing !

des Alpes
de Haute-Provence
Propriété Publique

La mafia moscovite se réunissait à la veillée dans ses permanences, ses antres ou ses fournils. Et l'un d'eux, de temps en temps, partait pour Moscou pour passer à la caisse et rapporter l'argent de la trahison.

Ils touchaient, soyez-en sûr, plus de 30 deniers !

La bande est d'ailleurs toujours là... à peu près au complet !... Les militants communistes, pour la plupart, ne sont pas militaires... Ils sont aussi défectifs physiquement que moralement et intellectuellement... Ils font partie de la Société des « peaux précieuses » et du Club « des petits crevés ». Le pâtissier, le chapelier, le chauffeur, l'éternel chômeur, le dynamiteur de rivières, le contrebandier... ils sont tous là, vous dis-je... Il palabrent toujours sur la place publique... ils accostent les soldats. Qu'attend-on pour les expédier dans un wagon blindé dans leur patrie d'adoption ? Quand donc serons-nous entre Français... simplement !

Un peu de lumière, S.V.P. !

Serait-il permis de demander timidement à la direction de la défense passive d'atténuer un peu ses rigueurs en ce qui concerne

*Le noir
du soir*

pour rappeler le titre d'une chanson du Chat Noir ? Qu'on ne puisse pas faire un pas dans les rues sans risquer un écrasement facial sur les platanes, voilà qui est fort désagréable. L'état de guerre ne doit tout de même pas nous faire perdre toute logique... Or, en cas d'alerte, on nous demande, à Digne, d'aller nous réfugier dans les environs de la ville.

Mais on défie bien le plus malin de s'y rendre à pied sans se rompre le col ou le reste. Dès lors, à la prochaine alerte — tout le monde vous le dira — chacun restera chez soi en raisonnant de la sorte : « Pour éviter une très problématique bombe je ne veux pas aller me casser une patte. Je reste donc à « l'oustaù ! »

Il doit être possible d'installer un éclairage très atténué, invisible de la nue et qui permette de gagner les abris sans se rompre le cou.

L'absence de lumière aura deux inconvénients : ou les gens ne quitteront plus leur maison, ou ils utiliseront des lampes électriques, comme ils le firent lors de la dernière alerte... et cette solution peut être catastrophique.

65. année
N° 23.134
MARSEILLE
75, rue de la Darse, 75
Télép. Dragon 88-66
Inter. 39-50
PARIS
2, boulevard de Madeline
1-3, Rue Caumartin
Tél. Opéra 33-43 à 46
Château Pont, Marseille 21-35

Le Petit Provençal

ORGANE DE LA DEMOCRATIE DU SUD-EST

0 fr. 50

MARDI 19

25

JUN 19

TARIF DES ABONNEMENTS

3 mois 6 mois

France 42fr. 80fr.

Etranger même tarif par les

Adresse au directeur
du journal
à Marseille
ou à Paris
dans les bureaux
de la rédaction
à Paris
ou à Marseille
dans les bureaux
de la rédaction

Un exemplaire
de 200 fr. par
an
Le Petit Provençal
est publié tous les
jours, sauf les
dimanches et
jours fériés.

L'armistice franco-italien a été signé hier et les hostilités ont pris fin à minuit trente-cinq

Le gouvernement a décidé que diverses cérémonies auront lieu aujourd'hui pour marquer le deuil national

Au Conseil des ministres

A 8 h. 45, M. Charles Pomaret, ministre de l'Intérieur, a fait à la presse le communiqué suivant :

« Les ministres se sont réunis ce matin à 8 heures, pour examiner les propositions de convention d'armistice faites à la délégation française à Rome. »

« La séance a été suspendue à 8 h. 45 pour reprendre à 9 h. 30. »

À 10 h. 30, M. Charles Pomaret a fait à la presse le communiqué suivant :

La délibération des ministres a repris à

L'armistice est enfin conclu. Il devenait intolérable que la bataille continuât lorsque les raisons de se battre avaient cessé.

Nos troupes exténuées auront à l'actif de leur gloire indépendante des victoires dans l'héroïsme.

Maintenant ce sont d'aussi tristes épreuves qu'il va falloir regarder en face froidement et courageusement. Une autre sorte de vaillance va s'imposer à chacun de nous.

La défaite a de cruelles conséquences; elle crée une situation toute nouvelle, par laquelle nous allons entrer dans le creuset où se forgea l'avec la flamme des souffran-

rendrons au pays son admirable, son immortelle vitalité. L'armistice n'est certes pas une délivrance et le gouvernement français a raison de le marquer par une journée de deuil national où nous pleurerons tous ensemble sur les ruines de la patrie, mais c'est le point de départ de la délivrance et c'est pourquoi, après avoir fait aux armes leur part, nous nous redressons intrépidés et fiers pour l'œuvre gigantesque de libération et de reconstruction nationale.

Les clauses de l'armistice seront publiées dans un délai d'environ 48 heures.

Bordeaux, 24 juin. /

LES COMMUNIQUÉS OFFICIELS FRANÇAIS

MATIN

En France, 24 juin.
Dans l'Ouest, aucun événement important.
Dans le Centre, de vifs combats ont eu lieu aux environs de Saint-Etienne.
Dans le Sud-Est, les Allemands ont réussi à progresser dans la région de Coloz en direction du Sud.
Sur la frontière des Alpes, les attaques renouvelées des Italiens, brisées par nos postes avancés, n'ont nulle part, enland notre position de résistance.
L'ennemi a subi des pertes sérieuses.

SOIR

Les progrès allemands dans les Charentes ou l'Anjou ont été arrêtés, ainsi qu'à l'est de la vallée du Rhône et à l'ouest de la Saône. Les progrès ont pu continuer dans les Alpes. Les troupes ont pu poursuivre de la frontière par nos avant-postes, sauf en Maurienne où l'ennemi a légèrement dépassé Lanslebourg et dans le secteur de la côte où il occupe Mantion.
Notre position de résistance est intacte sur tout le front

Un document diplomatique dans la forêt de Compiègne. Sur le terrain de la conférence, les mesures de sécurité spéciales avaient été prises et seules, les personnalités officielles y avaient accès.

Les plénipotentiaires ont été convoqués au gouvernement italien dans la nuit du 22 au 23 juin. Leur départ avait été réservé. Une heure plus tard, les négociations commencent. Leur développement sera connu dans les prochains jours. Les représentants du gouvernement français ont été convoqués à Compiègne le 23 juin. Les représentants du gouvernement italien n'ont pas été convoqués. La délégation française a été installée dans trois villas à Compiègne. Les conditions de l'armistice ont été discutées et les conditions italiennes d'armistice ont été acceptées. Le gouvernement français a accepté les conditions italiennes d'armistice à l'exception de la clause relative à la remise des armes. Les représentants du gouvernement français ont été convoqués à Compiègne le 23 juin. Les représentants du gouvernement italien n'ont pas été convoqués. La délégation française a été installée dans trois villas à Compiègne. Les conditions de l'armistice ont été discutées et les conditions italiennes d'armistice ont été acceptées. Le gouvernement français a accepté les conditions italiennes d'armistice à l'exception de la clause relative à la remise des armes.

Les négociations se poursuivent à Rome entre la délégation italienne et la délégation française, qui est en contact téléphonique avec le gouvernement, à Bordeaux.

Conclusion de l'armistice franco-italien

La séance du Conseil des ministres a repris à 17 h. 30 sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République.

Le gouvernement a décidé de donner l'ordre au général Huntziger, président de la délégation française à Rome, de signer l'armistice entre la France et l'Italie.

Il est indiqué que l'armistice ne prendra effet que six heures après la notification par l'Italie à l'Allemagne de la signature de l'armistice.

Une nouvelle réunion du Conseil des ministres aura lieu demain matin à neuf heures. — (Havas.)

Les parlementaires ont tenu une nouvelle réunion à Bordeaux

Bordeaux, 24 Juin. Pétain et de constater son activité. A l'étude des questions d'ordre ont été posées par le général Pétain, président de la séance, sous la présidence de M. A. Cayrol, député de la Gironde.

Le gouvernement belge désavoue M. Jaspars

M. Jaspars, ministre belge, a prononcé le 23 juin à la radio de Londres un discours dans lequel il a désavoué M. Jaspars, qui est considéré comme étant un agent du gouvernement belge, en France.

« Une France transfigurée. Car ce fut toujours dans les siècles passés son territoire qui fut le destin d'être appelé à monter sur le bûcher pour mieux grandir et rayonner sur le monde. »

Le gouvernement a décidé de consacrer à la journée de demain ses efforts à la poursuite de la négociation.

Une déclaration du Haut-Commissaire de la Propagande française aux journalistes américains

« Nous demandons à nos amis d'Amérique de vouloir bien comprendre l'immense tristesse de la France »

« Nous voudrions que nos amis anglais respectent notre douleur et fassent leur propre examen de conscience »

« Nous voudrions que nos amis anglais respectent notre douleur et fassent leur propre examen de conscience »

« Nous voudrions que nos amis anglais respectent notre douleur et fassent leur propre examen de conscience »

« Nous voudrions que nos amis anglais respectent notre douleur et fassent leur propre examen de conscience »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

« Comment se déroula la négociation »

II. Les Basses-Alpes sous Vichy

Vichy : un antisémitisme d'Etat

Sans être l'auteur de l'extermination des Juifs, le gouvernement de Vichy en a été le complice, par connivence idéologique (Darquier de Pellepoix ne déclare-t-il pas dès août 1940 « que le problème juif doit être réglé de façon urgente ») ; par intérêt collaborationniste (Vichy a placé son appareil d'Etat au service du Reich, lui permettant par les recensements d'arrêter et de déporter au final plus de 80000 Juifs de France, dont 24500 citoyens français).

Dès octobre 1940, sans aucune pression nazie, un premier statut des Juifs fait de la population israélite des citoyens à part.

Sous la houlette du Commissariat aux Questions Juives de Xavier Vallat, Vichy renforce sa politique de discrimination en juin 1941, par un second statut des Juifs qui vise à « épurer » la communauté française des « éléments étrangers ».

L'administration française va alors recenser, fichier, puis interner une population juive désormais marginalisée, exclue de toute fonction électorale, administrative, interdite des professions liées aux médias, à la culture, au commerce et spoliée de ses biens par la loi d'aryanisation.

Cet antisémitisme d'Etat trouvera son paroxysme dans les grandes rafles de l'été 1942 (notamment celle du Vel d'Hiv) qui aboutiront à la déportation de 20000 Juifs y compris enfants et adolescents, sur proposition de Laval, vers Drancy puis Auschwitz.

ETAT FRANÇAIS
Région de Police de Nice

RECENSEMENT DES ISRAËLITES

entrés en France depuis le 1^{er} Janvier 1936

Le Gouvernement ayant prescrit le regroupement des israélites entrés en France depuis le 1^{er} Janvier 1936, ces derniers sont invités à se faire connaître, y compris ceux qui ont été naturalisés français.

Sont toutefois dispensés de ce recensement :

- 1*) Les israélites étrangers jouissant effectivement de la protection de leur pays d'origine, ou d'un autre Etat dont ils ont acquis la nationalité ;
- 2*) Les israélites pouvant se prévaloir d'un des titres suivants :
 - Blessure contractée entre le 1^{er} Septembre 1939 et le 24 Juin 1940, dans une armée française ou ex-alliée ;
 - Décoration pour faits de guerre obtenue au cours de la même période ;
 - Certificat de bonne conduite décerné pour avoir servi à la Légion Etrangère ou dans les Formations de Marche de Volontaires étrangers.

Ils devront remplir en triple exemplaire, les formulaires qu'ils trouveront dans les Mairies ou les Commissariats de Police.

- Ces formulaires devront être, avant le
- dans les villes dotées d'un Commissariat de Police, déposée à ce Commissariat qui leur en délivrera reçu.
 - dans les autres communes, adressés par les intéressés, sous pli recommandé, au Service des Etrangers de la Préfecture qui leur en accusera réception.

Des sanctions rigoureuses seront prises à l'encontre des israélites, qui, étant entrés en France après le 1^{er} Janvier 1936, ne se conformeraient pas à cette mesure.

Au contraire, ceux qui auront effectués régulièrement les déclarations prescrites, seront, soit incorporés dans des Compagnies de T. E. où ils apprendront un métier manuel, soit astreints à transporter leur résidence des localités où ils se trouvent dans celles qui leur seront désignées.

Nice, le 29 Janvier 1942.

Le Préfet Régional:
Marcel RIBIERE.

II. Les Basses-Alpes sous Vichy

Vichy : un régime autoritaire qui restreint les libertés

Dès juin 1940, dans ses discours, le Maréchal Pétain stigmatise « l'esprit de jouissance et l'impréparation » (sous-entendue du Front Populaire) « qui nous a plongé dans le malheur ». Pour obtenir le « redressement intellectuel et moral », il interdit tout ce qui peut détourner la France de la Révolution nationale. Interdiction des réunions, des cortèges, des défilés, du pavoisement sont les premières mesures d'un régime qui va devenir policier.

Partout vont se multiplier les contrôles et enquêtes de toute nature pour prévenir les atteintes à l'ordre établi de Vichy. Les vérifications d'identité dans les lieux ouverts (gares, carrefours, bistros, et même la nuit aux domiciles privés) vont créer un fort sentiment d'insécurité politique.

Cette restriction des libertés va toucher tous les secteurs de la société :

- les fonctionnaires sont soumis en septembre 1941 au serment de fidélité au chef de l'Etat,
- des services anti-maçonniques et anti-juifs sont mis en place dans l'administration policière,
- la censure postale est instituée : 2,5 millions de lettres sont ouvertes et envoyées à la police,
- des interceptions téléphoniques et télégraphiques sont organisées par le contrôle technique de Vichy,
- l'écoute des émissions de radiodiffusion autres que celles de Radio Vichy ou des radios allemandes est interdite sous peine d'amendes lourdes, d'emprisonnement, voire de travaux forcés en 1941,
- la dénonciation est encouragée. Des journaux comme *Au pilori* ou *Je suis partout* se font les auxiliaires de la délation officielle. Les autres sont chargés de diffuser les thèmes de propagande favoris de Vichy, sous la conduite de Paul Marion en liaison après novembre 1942 avec la Propaganda Abteilung de Goebbels.

Sous l'occupation allemande la délation va s'accroître, pas toujours anonyme, certains des auteurs espérant de l'argent, le retour ou la libération d'un proche.

PREFECTURE DES BASSES-ALPES

A R R E T E

Le Préfet du Département des Basses-Alpes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège, modifiée par la
loi du 14 septembre 1941,

Vu l'article 99 de la loi du 3 avril 1884,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation
en temps de guerre,

Vu la loi du 1er septembre 1939 déclarant l'état de siège
sur tout le territoire français,

Vu la loi du 14 septembre 1941, déléguant à l'autorité
civile les pouvoirs exceptionnels de police confiés à l'autorité
militaire par les articles 7 et 9 de la loi du 9 août 1849 sur
l'état de siège,

Vu la circulaire n° 298 FOL. II CIRC. en date du 7 juillet
1943, de M. le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à
l'Intérieur,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 1940,

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - L'arrêté préfectoral du 20 septembre 1940 est
rapporté et remplacé par les dispositions suivantes.

Les bals publics sont et demeurent interdits, pour la popula-
tion française, sur tout le territoire du Département des Basses-
Alpes.

ARTICLE 2. - Sont considérés comme bals ou danses publics,
tous les bals, même organisés dans des propriétés privées, si le
public y est admis.

ARTICLE 3. - Toute infraction aux prescriptions qui précèdent
sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 471, pa-
ragraphe 15, du Code Pénal.

Si le bal a été donné dans un établissement tel que débit de
boissons, café, hôtel, restaurant, salle de spectacles ou tout autre
local ouvert au public, la fermeture temporaire de l'établissement
pourra être prononcée par arrêté préfectoral, sans préjudice des
sanctions pénales à intervenir.

ARTICLE 4. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le
Sous-Préfet, M. le Commissaire de Police National, Comman-
dant de Gendarmerie, et M. le Commissaire de Police Indiciaire sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les Communes du Dé-
partement et inséré au Bulletin des Actes Administratifs de la Pré-
fecture.



IR. P. 17

SISTEROV. LE 9-11-43

MONSIEUR LE PREFET

Handwritten signature

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie

14, rue de la République

Novembre 1943

M. le Préfet de la Haute-Savoie

Je pense que l'heure est venue

de vous en parler. Souffrez

de la déception de ne pas

avoir pu vous en parler plus tôt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet,

l'assurance de ma haute estime et de mon

attachement personnel.

Je suis, Monsieur le Préfet, avec toute

la sympathie de mon cœur, votre dévoué

et fidèle collaborateur.

Arrêté préfectoral du 22 juillet 1943 reconduisant

l'interdiction des bals publics,

lettre anonyme signalant un bal clandestin dans la région

de la Motte-du-Caire (AD 04-42 W 26).

Le Préfet des Basses-Alpes,
Chevalier de la Légion d' Honneur,

Vu la loi du 11 Juillet 1938,

Vu la loi du 28 Novembre 1938,

Vu la loi n° 935 du 10 Novembre 1942 complétant
l'article 472 du Code Pénal,

A R R Ê T E :

ARTICLE 1er. - A dater de la publication du présent arrêté, les phonographes, hauts-parleurs, appareils radio-phoniques et tous autres instruments de musique employés en contravention de mon arrêté en date du 20 Septembre 1940 ou autres règlements pris en conformité de l'article 471, paragraphe 15 du Code Pénal, portant interdiction des bals, seront saisis. Leur confiscation, en outre, pourra être ordonnée par les tribunaux saisis des poursuites.

ARTICLE 2. - Cette saisie sera effectuée sans préjudice des sanctions administratives qui pourraient être prises contre les propriétaires de ces instruments.

ARTICLE 3. - M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. M. les Sous-Préfets, M. le Commandant de Condarnorie, M. le Commissaire Principal de la Police Nationale, M. M. les Commissaires de Police de DIGNE et de MANOSQUE et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DIGNE, le 7 AOUT 1943
LE PRÉFET,

Signé : Marcel DELMAYOU.

Pour ampliation :
LE CHEF DE CABINET,

A. J. J.

Arrêté préfectoral rappelant la réquisition des postes de TSF, 7 avril 1943 (AD 04-42 W 90), poste de TSF, année de lancement 1935 (collection particulière).



II. Les Basses-Alpes sous Vichy

Les chantiers de jeunesse

L'un des buts du régime de Vichy est d'encadrer la jeunesse, de lui imposer un certain mode de vie et de penser. Pour ce faire, plusieurs organismes sont créés ou réorganisés, et d'autres, jugés dangereux pour le régime, sont interdits (Jeunesses communistes...).

Les chantiers de la jeunesse sont la création la plus importante du Secrétariat général à la jeunesse et bénéficient d'une propagande sans limite (affiches, tracts, presse enfantine, images, bons points...). Le passage dans ces chantiers pendant huit mois est obligatoire pour tous les jeunes gens.



ERIC

FRANCE TOUJOURS CHANTIERS DE LA JEUNESSE



Exonéré du droit de timbre

« France toujours », propagande pour les Chantiers de jeunesse, (AD 04-113 Fi 514).

CONVOCAATION

dans les CHANTIERS de la JEUNESSE

des Jeunes gens nés du 1^{er} Janvier 1923 au 30 Avril 1923

Département des BASSES-ALPES

Les jeunes gens rattachés aux Cartes de Jeunes gens nés du 1 ^{er} Janvier 1923 au 30 Avril 1923		Les jeunes gens rattachés aux Cartes de Jeunes gens nés du 1 ^{er} Janvier 1923 au 30 Avril 1923	
Le présent est le nom de la commune	A la date de	Le présent est le nom de la commune	A la date de
Saint-André-les-Alpes	30 Mars 1933	La Javie	30 Mars 1933
Saint-Paul-sur-Ubaye	"	Le Lauzet	"
Monstier-Sainte-Marie	"	Les Mées	"
Peyruis	"	Riez	"
Barcelonnette	"	Sisteron	"
La Motte-du-Caire	"	Volonne	"
Seynes-les-Alpes	"	Allos	"
Noyers s/Jabron	"	Annol	"
Saint-Etienne-les-Orgues	"	Barême	"
Forcalquier	"	Castellane	"
Mamosque	"	Colmars-les-Alpes	"
Banon	"	Entrevaux	"
Reilhanne	"	Mezel	"
Digne	30 Mars 1933	Senoz	30 Mars 1933

(1) Les jeunes gens rattachés aux Cartes de Jeunes gens nés du 1^{er} Janvier 1923 au 30 Avril 1923 et dans lesquels des places leur seront réservées.

II. Les Basses-Alpes sous Vichy

Travail : la main d'œuvre au service de l'occupant nazi

En 1942 la guerre surtout à l'Est nécessite une mobilisation humaine et économique renforcée. Les prélèvements effectués par les Nazis dans le Nord de la France, sous commandement de Bruxelles et en Alsace-Lorraine annexée s'avèrent insuffisants. Au printemps 1942, Fritz Saückel, gouverneur des territoires occupés, obtient de Laval un accord pour un premier contingent de 250 000 travailleurs : pour un prisonnier français rentré au pays, la France enverra 3 travailleurs en Allemagne. Ce sera la *Relève*, lancée à grand renfort de propagande.

Pendant l'été, les départs volontaires ne sont pas assez nombreux. Cet échec du volontariat va amener le gouvernement Laval à instituer un système de « volontariat forcé » pour obtenir le contingent de main d'œuvre réclamé par l'Allemagne.

En 1943, devant l'insistance de Saückel, Laval instaure le 16 février le Service du Travail Obligatoire en Allemagne (STO), réquisitionnant les jeunes gens nés en 1920, 1921, 1922. De février à mai, 250 000 travailleurs vont partir en Allemagne. Les conditions de réquisition sont durcies (classe 1919, suppression des exemptions) et les préfets sont chargés d'organiser les départs et de sanctionner les défaillants et leurs aides. En août, le taux de requis défaillants atteint parfois les 70 % auxquels il faut ajouter les premiers permissionnaires qui se transforment en réfractaires. Les rafles vont s'intensifier en une véritable chasse aux réfractaires organisées par les forces de l'ordre, renforcées par la Milice et les Allemands.

Au total, ce sont plus de 650 000 jeunes Français pour la période 42-44 qui vont partir en grande majorité contraints vers l'Allemagne. En y ajoutant les 900 000 prisonniers « non relevés » et donc mis au travail en Allemagne et les deux millions de salariés qui en France, au travers des entreprises de l'Organisation Todt soutiennent l'effort de guerre allemand, c'est en 1944 près de la moitié de la population active française qui est enrégimentée par l'occupant nazi.

JEUNE



**POUR TOI . POUR LES TIENS
POUR NOS PRISONNIERS.**

Exerce un bon métier

EN CONTRIBUANT A LA RELÈVE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
S'ADRESSER DANS TOUS LES BUREAUX DE PLACEMENT ALLEMANDS

V-11-198

LISTE DE 17 JUIN 1943 ALLEMAGNE PARTIS

N°	Noms et prénoms	01	Commission	Le départ	observat. départ.
1	ALBERT Raymond	X			
13	GUILLEMIN Raymond	X			
23	GARINO Marcel	X			
26	GAIRIE Albert	X			
29	MOURMANNON Raymond	X			
30	TEIXEIRA Henri	X			
33	LAURON Lucien	X			
41	GERMAIN Fortuné	X			
44	BURIN Albin	X			
45	ESTRINE Marcel	X			
47	PAOLASSO Robert	X			
52	EMILIO Auguste	X			
64	CHRISTIAN Georges				
72	GUIGUES Emile	X			
81	OLIMBERTO André	X			
88	RICHARD Francis				
18	GIRAUD Georges	X			
	BLANC Raymond				22 envoyé directement par S.M.C.F.
	BERNARD Ernest				22 e envoyé directement par S.M.C.F.
	DONZEL Paul				
	GIOVANNINI Achille				
	ESTRION Raymond				04 volontaire

Département des Basses-Alpes

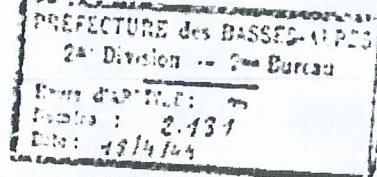
Arrondissement de Digne

MAIRIE
DE
MÉZEL



OBJET :

ÉTAT FRANÇAIS



Mézel, le 17 AVRIL 1944.

Le Président de la D.S. de MÉZEL (B-A)
Monsieur le PREFET des Basses-Alpes
à DIGNE

Monsieur le Préfet,

Suite à votre demande de renseignements concernant M. DUNAND René, Secrétaire de Mairie intercommunal, j'ai l'honneur d'être l'interprète de mes collègues pour vous signaler que son départ constituerait une désorganisation complète dans les 4 communes et pourrait nous mettre dans l'obligation de ne pouvoir continuer à conserver les fonctions dont vous nous avez chargé.

M. DUNAND dont la santé est délicate, et maintenu à son poste par le S.T.O., nous paraît mieux servir l'intérêt national et les services de l'occupation allemande à cette place qu'à l'usine ou dans un chantier où il ne pourrait s'adapter.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération et de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président de la D.S.:



RECENSEMENT

des hommes de 21 à 23 ans

en vue du Service du Travail Obligatoire

En exécution de la loi du 16 février 1943 portant institution du service du travail obligatoire et du décret du 16 février 1943, est ordonné le recensement de tous les Français et ressortissants Français du sexe masculin résidant en France et appartenant à l'une des trois catégories suivantes :

- A) Hommes nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1920 ;
- B) Hommes nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1921 ;
- C) Hommes nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1922.

A cet effet, tous les hommes appartenant à ces catégories devront se présenter à la Mairie de leur résidence le

Tout assujéti qui tenterait de se dérober à cette obligation sera passible d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de 200 à 100.000 francs.

Un récépissé sera délivré aux intéressés attestant qu'ils ont satisfait aux obligations de la loi.

Le Préfet,

M. DELPEYROU.

II. Les Basses-Alpes sous Vichy

Le culte du Maréchal

« *Je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur* ». Ces paroles d'un vieux Maréchal de 84 ans prononcées le 17 juin 1940, dans une France en plein désastre militaire, trouvent un écho extraordinaire auprès d'une population abasourdie par la défaite et désemparée par l'exode. Elles vont plonger le pays dans l'irrationnel.

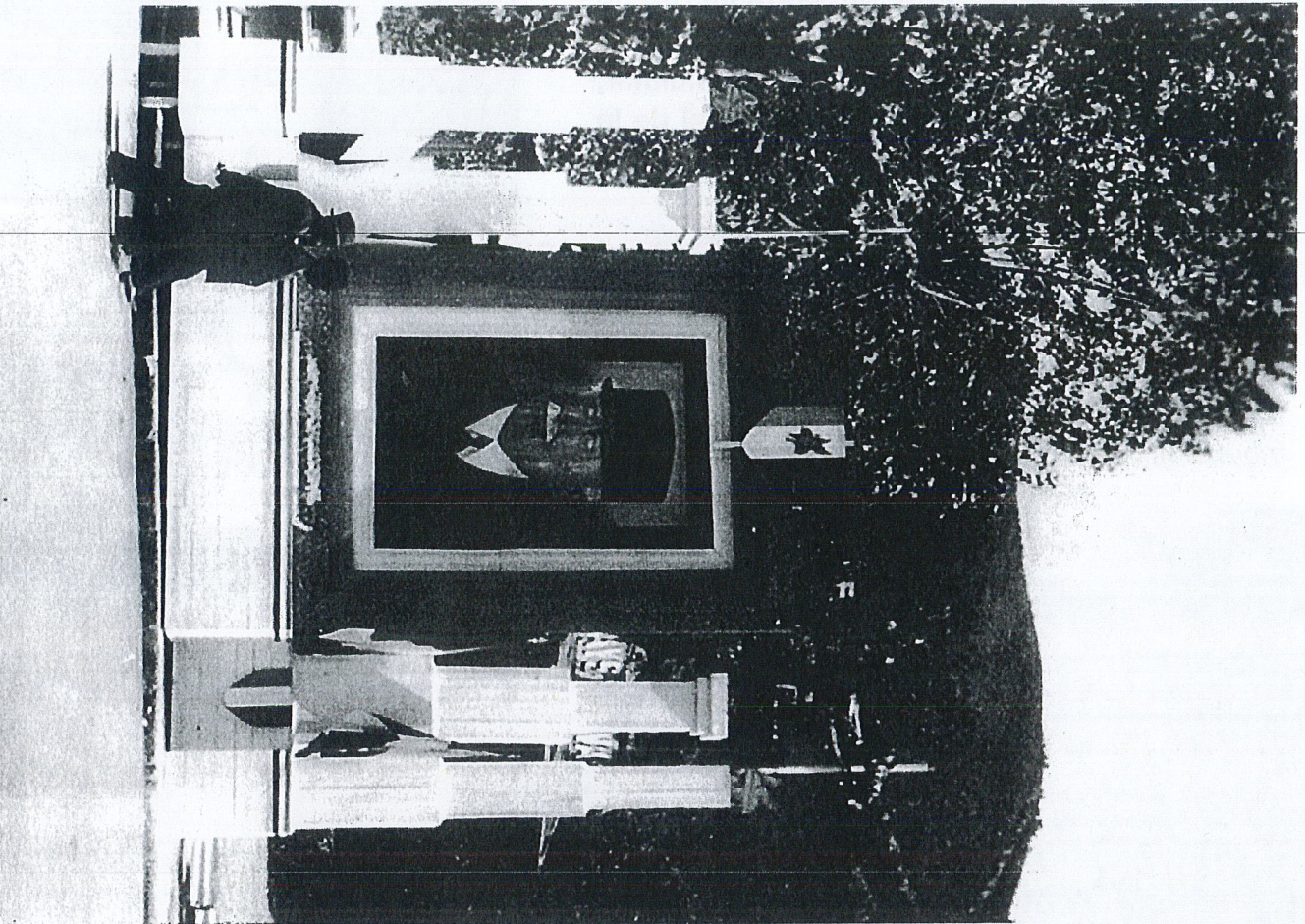
Auréolé des lauriers du « vainqueur de Verdun » et de sa réputation d'avoir amélioré le sort et épargné le sang des poilus de 14-18, Philippe Pétain va devenir le point fixe auquel vont venir s'amarrer les Français en quête de père, de guide, d'intercesseur.

Par de nombreux voyages officiels dans les villes de province, associés à l'Eglise catholique, l'idée va être martelée que « Pétain c'est la France et la France c'est Pétain », comme le dira le cardinal Gerlier de Lyon. Un chant nouveau « Maréchal nous voilà », son buste dans les mairies, son image sur les affiches officielles, sur les timbres postes vont contribuer à populariser ce culte officiel et faire du Maréchal une véritable icône.

Partout des centres de propagande vont exposer portraits, discours, livres d'enfants, bandes dessinées, abécédaires et de multiples articles de dévotion à la gloire du Maréchal, d'une étonnante modernité parfois, comme on le voit sur ces documents.

Pendant quatre ans vont être célébrées les noces de Pétain avec la France. Si tous les Français n'ont pas adhéré aux idéaux de la Révolution nationale, si beaucoup se sont détournés ensuite de la Légion des Combattants, s'ils ont haï la Milice, la personne du Maréchal, protecteur, patriote, homme providentiel est restée chère à la grande majorité d'entre eux (la visite à Paris en avril-mai 1944 l'atteste).

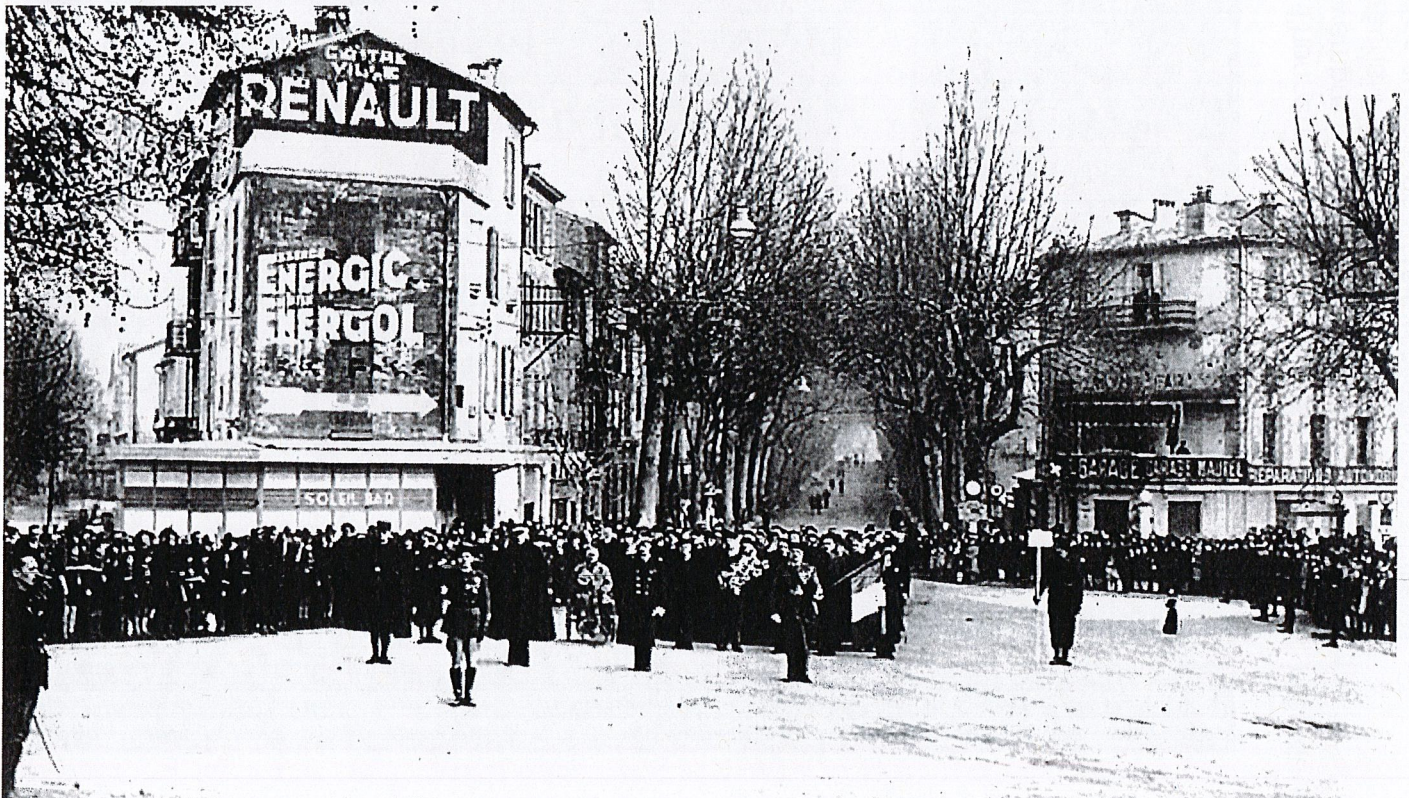
Consensus maréchaliste pour une France traumatisée, ce culte étonnant du « *sauveur de la France* » se fait grâce à l'immense concours de la peur, de l'intérêt, du désespoir » comme l'écrira Charles de Gaulle.



Monument en l'honneur du Maréchal Pétain édifié à Digne, près du rond-point du 11 novembre (AD 04-11 Fi 1/39),
portrait du Maréchal Pétain (collection particulière),
broche à épingle au nom de Pétain (collection particulière).

Cérémonie de prestation de serment de la Légion des Combattants à Digne, le 12 janvier 1941. Le colonel Lapouge, le colonel Thuillier, le préfet Dutruch et le secrétaire général de la Préfecture (AD 04-11 Fi 1/26 et 27).

Roger Dutruch est préfet des Basses-Alpes de septembre 1940 à décembre 1941, date à laquelle il est nommé en Lozère. Suspendu de ses fonctions par le commissaire de la République le 28 août 1944, il est fusillé le 28 septembre après avoir été condamné par le tribunal militaire de Mende.



II. Les Basses-Alpes sous Vichy

Famille et vie quotidienne sous Vichy

La maternité à laquelle « la femme est vouée par nature et par vocation » est assimilée sous Vichy à un devoir national. Les encouragements financiers (allocations) à la famille vont se renforcer. Le régime du Maréchal Pétain élève quasiment la Fête des Mères au rang de fête nationale. Il place la femme-mère, peinte comme gardienne de la tradition et pleine de cet esprit de sacrifice qui s'oppose à l'esprit de jouissance, au plus haut de ses modèles sociaux.

Cette sollicitude peut s'expliquer par la dureté des temps liée à l'aggravation des pénuries et des conditions de vie, à la solitude (un million d'entre elles sont séparées de leur mari), qui ont rendu la vie des femmes particulièrement éprouvante.

Ce sont elles en effet qui composent les interminables files d'attente devant les commerces, pour acheter les maigres provisions que leur attribuent les tickets de rationnement, ce sont elles aussi qui constituent les queues devant les services de secours et les soupes populaires.

Paniers vides et ventres creux est le sort quotidien que ces temps difficiles assignent aux Françaises et aux Français. Et que dire du manque de charbon pour le chauffage, d'essence, de tissu, de cuir, de papier...

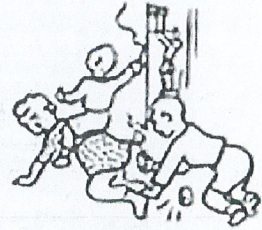
Et même si ceux et celles qui en ont les moyens peuvent essayer en parcourant la campagne le dimanche de s'approvisionner au marché noir, le kilo de beurre se négocie à 400 francs en 1944 contre 10 francs en 1940... Poules, lapins, viandes sont hors de prix ; pour la grande majorité, la misère est profonde.

« Mes quarante francs passent en totalité dans la nourriture... les garçons n'ont plus rien à se mettre... je passe un temps fou à rafistoler les affaires usées ou trop petites... » écrit une femme à son mari emprisonné en 1943.

VOUS QUI FAITES LA QUEUE

NE VOUS FÂCHEZ PAS CONTRE LES "PRIORITÉS"

PENSEZ
AU DANGER QU'IL Y A À
LAISSER LES ENFANTS SEULS



ENTENDEZ
PLEURER LE BÉBÉ QU'IL DOIT
ALLAITER SA MAMAN



IMAGINEZ
LA FATIGUE ACCABLANTE
DE LA FUTURE MÈRE



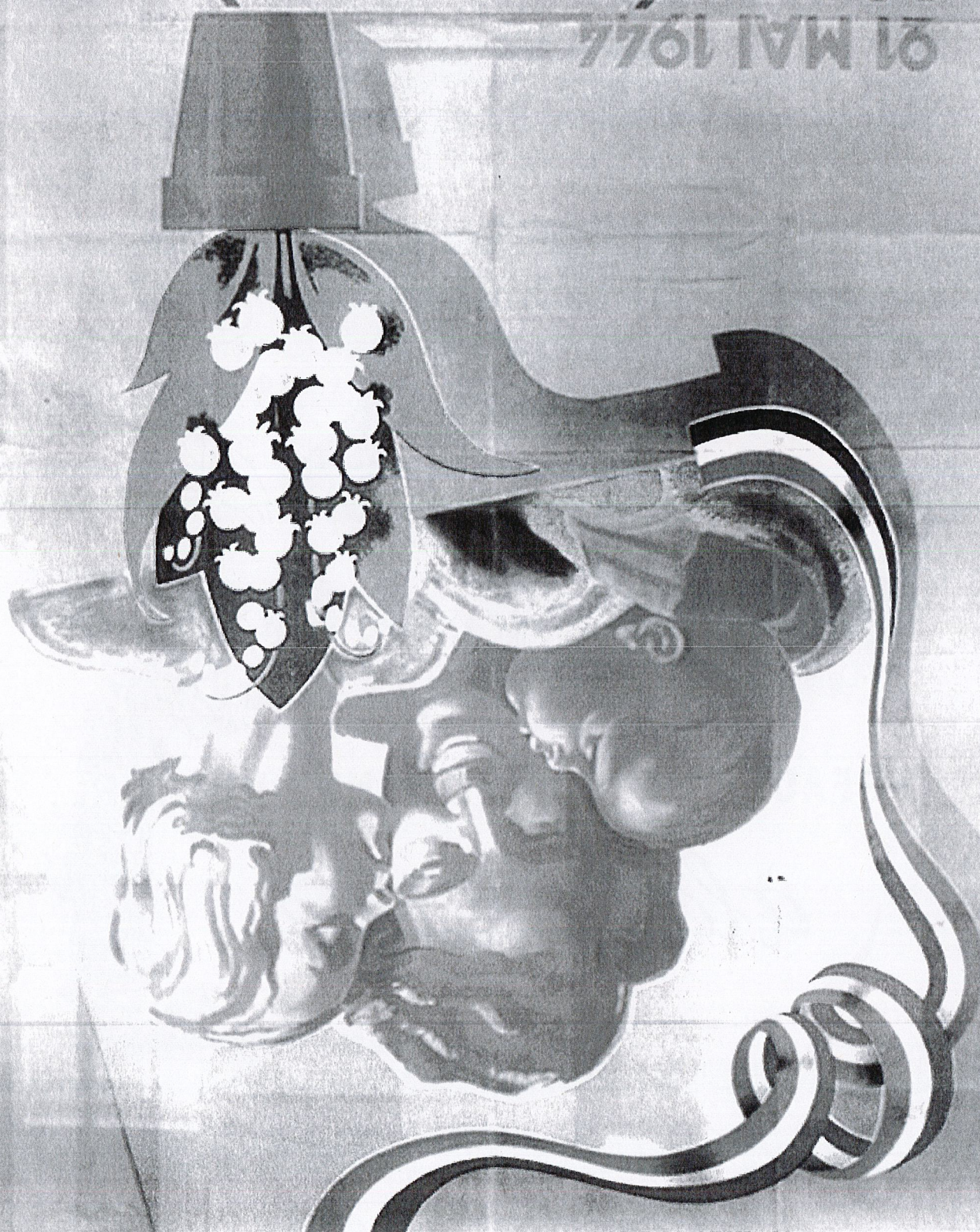
EFFACEZ-VOUS AVEC BONNE HUMEUR...

à la française.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA FAMILLE

JOURNÉE DES MÈRES

01 MAI 1974



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE - 1943

31 100 30 100 29 100 28 100

MAI PAIN MAI PAIN MAI PAIN MAI PAIN

24 100 23 100 22 100

MAI PAIN MAI PAIN MAI PAIN

20 100 19 100 18 100

MAI PAIN MAI PAIN MAI PAIN

16 100 15 100 14 100

MAI PAIN MAI PAIN MAI PAIN

12 100 11 100 10 100

MAI PAIN MAI PAIN MAI PAIN

8 100 7 100 6 100

MAI PAIN MAI PAIN MAI PAIN

4 100 3 100 2 100

MAI PAIN MAI PAIN MAI PAIN

1 100

MAI PAIN

MAI PAIN

MAI PAIN

5 LITRES

CARBURANT

*

FÉVRIER 1943



5 LITRES

CARBURANT

*

FÉVRIER 1943



N° d'inscription au registre communal

Ministère de la Production Industrielle et du Travail
 COMMUNE DE La Rochegiron
 FICHE DE DEMANDE

pour l'achat de vêtements et d'articles textiles

ANNÉE 1943.

Nom du demandeur

Prénoms

Adresse complète

Date de naissance

Carte d'alimentation N°

Dilatée par la mairie de

ARTICLES DEMANDÉS

ARTICLES DEMANDÉS (Designation exacte)

Quantités possédées actuellement par le demandeur

Quantité de stock

Nous étions

3m50	Cour fourie, un costume	Merci	Rien
	lingerie		

A REMPLIR SOIGNEUSEMENT - Circonstances spéciales de nature à justifier la demande :
 et en personnel fait et ayant déjà fait plusieurs demandes toujours sans réponse.
 DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements ci-dessus sont sincères et véridiques, en particulier en ce qui concerne les quantités que je possède actuellement.
 J'autorise les autorités compétentes à les contrôler par tous les moyens et notamment par vérification à domicile. Je m'engage à ne pas rendre ni céder le bon qui me sera délivré.
 Je déclare avoir connaissance des sanctions dont sont passibles les auteurs de déclarations fausses et inexactes.

Date : La Rochegiron le 21/4/43

Mme Lemaire
 M. Lemaire
 M. Lemaire

Tickets de rationnement (AD 04-30 J 6),
 fiche de demande pour l'achat de vêtements et textiles, La
 Rochegiron, 21 novembre 1943 (AD 04-E dépôt 018/6F2).



Affiche « Au secours de l'agriculture » (AD 04-113 Fi 509).

1^{re} Division — 2^e Bureau**Transactions clandestines et prix illicites - lutte contre le marché noir**

Le Préfet des Basses-Alpes
à MM. les Maires et Présidents
des Délégations Spéciales du département

En communication à MM. les Sous-Préfets de Forcalquier et de Barcelonnette ; le Délégué Régional de la Corporation Paysanne ; le Président de la Légion.

Des renseignements m'arrivent chaque jour qu'il est impossible de vérifier, mais qui suffisent à montrer de façon certaine le développement alarmant qu'ont pris durant ces dernières semaines les transactions clandestines portant sur les denrées agricoles et les produits de la ferme. Les prix auxquels se feraient ces transactions clandestines justifieraient à eux seuls une répression exemplaire.

Mais, devant l'impossibilité où se trouvent les services de contrôle de saisir sur le fait, dans l'ensemble du département, les auteurs de pareils délits, je me vois obligé de faire appel à votre concours comme l'a fait, il y a quelques jours, d'accord avec moi, M. le Sous-Préfet de Forcalquier, en s'adressant aux Maires et Présidents de délégations spéciales de son arrondissement. Je vous demande de mesurer l'importance du rôle que vous pouvez jouer en la circonstance et je vous invite à agir personnellement auprès des producteurs-vendeurs de votre commune.

Quand bien même ils vous paraîtraient à l'abri de tout soupçon, vous devrez — vous référant à la présente communication — attirer leur particulière attention sur l'immoralité, le caractère antinational et les conséquences graves en tous les domaines, d'une pratique qui relève indiscutablement du marché noir.

La culpabilité du vendeur est égale à celle de l'acheteur. L'un et l'autre tombent sous le coup de la loi.

L'acheteur, lui, — qu'il soit étranger ou qu'il soit de chez nous — est un homme qui a plus d'argent que de scrupules et dont l'égoïsme, aujourd'hui criminel, aggrave encore la faute.

Le vendeur, lui, tenté par l'appât du gain, peut n'avoir pas toujours une pleine conscience de la gravité de son acte. Il vous appartient de la lui

montrer, de le mettre en garde et, puisqu'il est un de vos administrés, de faire appel à son bon sens et à son sentiment national. Vous lui démontrerez le danger qu'il court, car il aurait tort de se voir assuré de l'impunité. Vous lui ferez mesurer en même temps le danger très grave que ces transactions clandestines font courir à notre pays dans les circonstances présentes. L'avantage illusoire d'un gain facile et scandaleux aurait pour contre-partie certaine une hausse des prix dont le cultivateur serait la première victime. En croyant s'enrichir, il diminuerait son propre pouvoir d'achat et le bénéfice qu'il croira avoir fait à bon compte se traduira, le jour où il sera acheteur à son tour, par un appauvrissement qu'il doit dès aujourd'hui prévoir et dont il doit savoir qu'il aura été lui-même l'auteur.

J'ai confiance dans le bon sens des paysans. Mais, il faut qu'ils comprennent — et c'est à vous de leur faire comprendre — qu'à côté des riches et des oisifs qui font la quête dans les fermes, il y a des gens qui travaillent et qui ont faim, parce qu'ils ne peuvent acheter à la ville ce que d'autres, avec la complicité de certains producteurs, se procurent à leur détriment.

Je compte beaucoup sur vous, M. le Maire et je vous remercie de joindre vos efforts aux miens pour écarter le danger qui nous menace tous. Il y va de l'avenir du Pays.

Vous serez aidé localement par le Syndicat de la Corporation Paysanne et par la Légion.

Si les conseils ne suffisent pas et si des sanctions sont nécessaires, je n'hésiterais pas à frapper sans pitié, chaque fois qu'ils seront découverts, les mauvais Français qui, par leur égoïsme stupide, se retranchent eux-même de la communauté nationale.

Le Préfet,
Pierre RENOUARD.

MARCHE NOIR

ETAT FRANÇAIS

NOTICE INDIVIDUELLE

Camp de Sisteron

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

Nom : **B A D I E**
Prénoms : **Jacques Pierre**
Surnoms :
Date et lieu de naissance : **11/1/1910 à Arrinte Chaurittu E. Pyr**

Signalement :

Age : **20 ans**
Taille : **1m70**
Cheveux : **bruns**
Sourcils : **la**
Yeux : **marbrés**

Base : **h**

Nez : **Dos rect**

Front : **large**
Saillie : **1**

Bouche : **icy**

Menton : **roud**

Teint : **rose**

Barbe : **rassée**

Visage : **roud**

Corpulence : **forte**

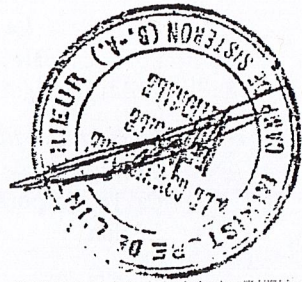
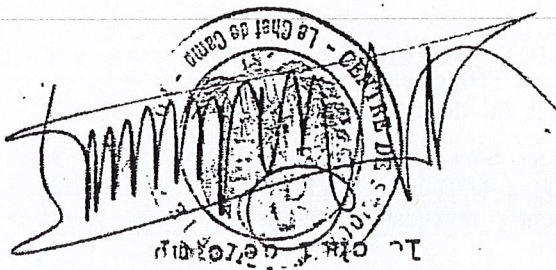
Signes particuliers :

Domicile : **Charente B. Pyr**
Nom et prénoms du père : **Jacques**
Nom et prénoms de la mère : **Arcoix Philomène**
Profession de l'inculpé : **couturier en bestiaux**
Résidences antérieures : **Bayonne, Larue Mabeut**
Est-il marié : **OUI**
Date et lieu du mariage : **02/1/1902 à Urt**
Nom du conjoint : **Gautchet Germaine**
Nombre d'enfants : **1**
Degré d'instruction : **primaire**
Situation militaire : **1 an 10ème CI**
Bureau de recrutement : **Bayonne**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
à l'origine française et de religion catholique
se dit sans condamnation

Arrivé au camp de Sisteron le 10/04/40, venant de Charente
Incarcé par arrêté au profit des H. P. Y. du 6/04/40 pour 6 mois
pour abusage clandestin

DICTIONNAIRE Le 19 MARS 1943



II. Les Basses-Alpes sous Vichy

La Défense passive

Système de protection contre les bombardements aériens des populations et du patrimoine historique et artistique.

La convention de La Haye en 1899 interdit « de lancer des projectiles et des explosifs du haut des ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux ». Elle interdisait également « l'emploi de gaz asphyxiants ou délétères ». Ratifiée par 26 pays, elle a pourtant été violée à maintes reprises, par l'Allemagne en 1915, l'Italie en Ethiopie en 1936, l'Espagne en 1938.

Fortes de ces leçons, la France met en place en 1938 par une série de décrets l'organisation de la Défense passive qui a pour but de limiter l'efficacité des attaques aériennes soit par la protection directe des populations ou édifices, soit par la dispersion ou l'éloignement. Elle se propose en outre de limiter leurs effets par l'organisation de secours appropriés. Le Ministère de la Défense Nationale, auquel est adjoint un bureau de la Défense passive, est chargé de coordonner la mise en œuvre du dispositif.

Celui-ci consiste en une organisation de la Défense passive en plan à plusieurs niveaux, national, régional, urbains, qui déterminent les conduites à tenir en termes de circulation, communication, organisation sanitaire, évacuation. En prévention, il définit certains éléments d'architecture à respecter en ce qui concerne la construction ou la consolidation de certains bâtiments (consolidation du gros œuvre, résistance à l'incendie, protection des canalisations...).

Pour la protection collective, le dispositif prévoit des mesures sur le guet et l'observation, les liaisons, l'éclairage ; il met à disposition de la population tout un matériel de protection (masques à gaz, vêtements isolants...); et ordonne la construction d'abris anti-aériens et de tranchées de protection dans toutes les villes ; enfin, il organise la dispersion et l'éloignement des populations si besoin est, et les secours aux victimes.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - DIRECTION DE LA DÉFENSE PASSIVE

CONTRE LE DANGER AÉRIEN seul

L'ABRI EST EFFICACE

**Au cours des récents bombardements
on n'eut à déplorer qu'un très petit
nombre de victimes dans les abris.**

**EN RESTANT
DANS VOTRE APPARTEMENT
OU
SUR LA VOIE PUBLIQUE
ne croyez pas faire preuve de courage
VOUS COUREZ
ET FAITES COURIR AUX VÔTRES**

UN RISQUE TERRIBLE

sans profit pour personne

REPRODUCTION
INTERDITE

Œuvre pour la Sécurité SOS Grand Palais Extern Paris 8

GRATI
20 1941

III. Les Basses-Alpes occupées

L'occupation italienne puis allemande

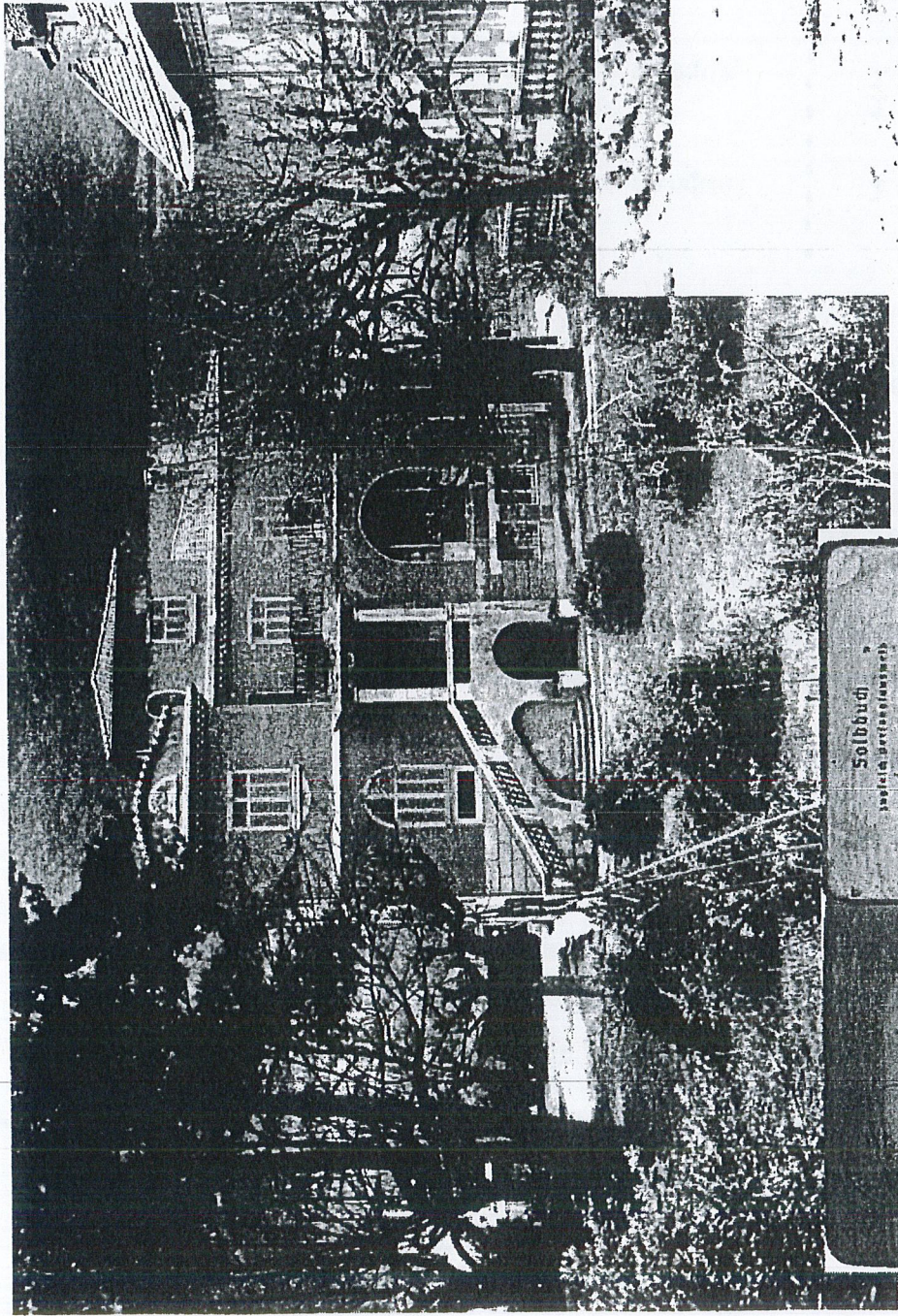
Depuis 1940, le gouvernement de Vichy développe, dans la zone sud, une politique de discrimination envers les populations juives, surtout celles d'origine étrangère.

Dans les Basses-Alpes, l'administration applique sans véritable zèle les mesures vexatoires de recensement, de fichage, de regroupement, et autres interdictions sociales ou professionnelles.

L'occupation italienne à partir de novembre 1942, parfois irritante pour les Bas-Alpins, est plutôt discrète, souvent bienveillante, les autorités militaires n'appliquant qu'exceptionnellement la politique de répression et de persécution envers les Juifs et les opposants au régime de Vichy. Notre département, comme ses voisins provençaux et niçois voit affluer alors des réfugiés juifs des zones moins favorisées.

L'occupation allemande en septembre 1943 est toute autre : dès les premiers jours, les nazis établissent couvre-feu, persécutions, arrestations et déportations massives de Juifs et de résistants avec le concours de la Milice et de la police de Vichy.

L'UGIF (Union Générale des Israélites de France), réfugiée de Toulouse à Marseille en janvier 1943, se replie sur Sisteron en mars où elle fonctionne sans difficulté jusqu'en novembre, date de l'arrestation et de la déportation de tous ses membres par les Allemands.



La villa Marie-Louise à Digne, où siégeait la Gestapo (Geheime Staatspolizei : Police Secrète d'Etat). En fait, il s'agissait du Service extérieur bureau 4 des KdS de Marseille et de Nice (Kommando der Sipo und SD : service de police et de sureté SS). Dans ce bâtiment ont été interrogés et souvent brutalisés de nombreux résistants, notamment Ernest Borrély, Francis Cammaerts... (Prêt des Archives communales de Digne-les-Bains, 5 Fi 5830).

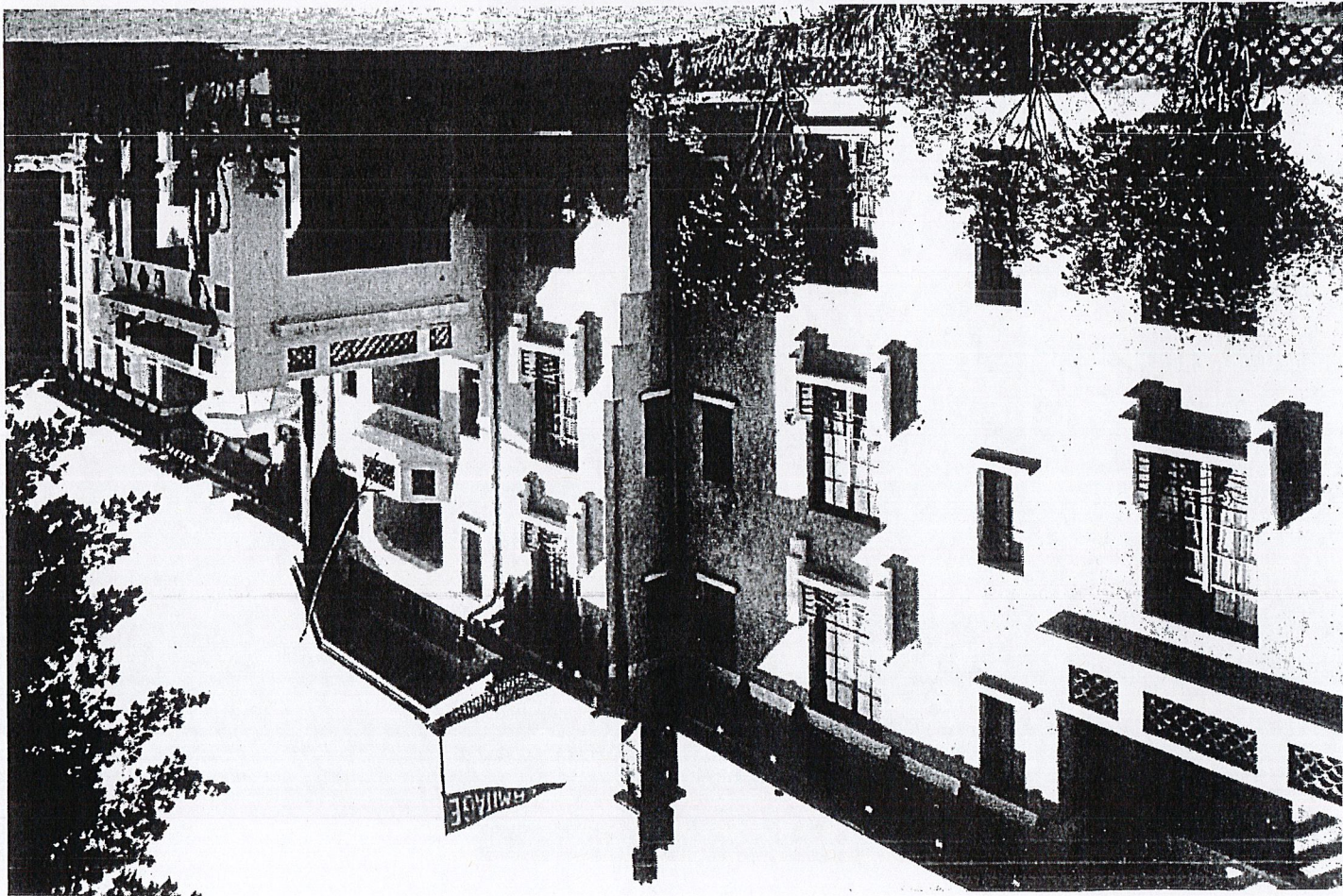


Soldbuch du soldat allemand Fechtner (Prêt des Archives communales de Digne-les-Bains, 20S art 8).



Soldats italiens dans la Bléone, 1943. (Photo Archives communales)

L'hôtel Ermitage. Digne abrite une garnison allemande de plus de 600 hommes dont le commandement se situe à l'Ermitage, hôtel voisin de la villa Marie-Louise (Prêt des Archives communales de Digne-les-Bains, 8 Fi 17).



1	1	7 ^e -Chambre n° 41 : 1 carton de 0,30 x 0,25 verre simple cassé
1	1	6 ^e -Chambre n° 41 : 1 applique fanaliste cassée
1	1	5 ^e -Chambre n° 40 : 1 bout-jour en verre dépoli cassé
1	1	4 ^e -Chambre n° 39 : 1 carton de 0,30 x 0,25 verre simple cassé
1	1	3 ^e -Chambre n° 37 : 1 abat-jour en verre dépoli cassé
1	1	2 ^e -Chambre n° 36 : 1 abat-jour en verre dépoli cassé
2	2	1 ^e -Chambre n° 35 : 2 cartons de 0,30 x 0,25 verre simple cassé
1	1	3 ^e -Water-closet dames : 1 poterie double à bécaille manquée
1	1	2 ^e -Water-closet hommes : 1 poterie de chaise de chaise d'eau manquée

Inventaire des dégâts causés au matériel et aux locaux de l'Hôtel Ermitage suite à l'occupation italienne, 7 septembre 1943 (AD 04-42 W 88).

III. Les Basses-Alpes occupées

La collaboration extrême

En juillet 1941, pour répondre à la « grande croisade européenne » que mène l'Allemagne nazie avec son attaque sur l'URSS, est créée à l'initiative de Jacques Doriot la LVF, Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme, saluée par Pétain.

Jacques Doriot (transfuge du PC, fondateur du Parti Populaire Français) va rassembler autour de lui les tenants d'une collaboration extrême qui ont créé des mouvements proches de l'idéologie nazie. Eugène Deloncle, ancien chef de la Cagoule et fondateur du Mouvement social révolutionnaire, Marcel Bucard, chef du Francisme, Marcel Déat ex-SFIO qui avait créé le Rassemblement National Populaire, seront parmi les plus actifs.

Sous le patronnage de l'ambassadeur de Vichy auprès des autorités allemandes à Paris, Fernand de Brinon, ces hommes vont devenir les recruteurs de l'armée allemande et des agents de renseignement de la Gestapo.

Dévoiyés par Doriot et Déat, endoctriné par Mgr Mayol de Lupé, ils vont constituer un contingent de 15 à 20000 hommes supplétifs de la Wermacht sur le front de l'Est et vont s'illustrer tristement dans les tâches de nettoyage sur les arrières de l'armée allemande, contre les partisans polonais ou l'extermination du ghetto de Radom.

La Milice de Joseph Darnand créée en janvier 1943 issue du Service d'Ordre Légionnaire, va constituer la force d'auxiliaires les plus actifs des services allemands pour l'arrestation, les interrogatoires, la torture, la déportation de résistants et de Juifs.

A l'été 1944, après leur terrible exaction contre les résistants et la population, les miliciens de Darnand rejoindront dans la Waffen SS le reliquat de la Légion antibolchevique et seront repliés sur Sigmaringen en août 1944.

LES VOLONTAIRES

DE LA

Légion Antibolchevique

SONT DES

FRANÇAIS

NUMERO UN

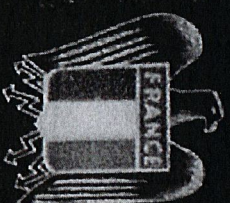
Pour vous inscrire parmi cette phalange de pionniers
de la FRANCE NOUVELLE qui construisent

l'Europe de demain

DOCUMENTEZ-VOUS

Éditions de la Légion des Français
1942

SOUS LES PLS DU DRAPPEAU



LA
LEGIION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS
COMBAT POUR L'EUROPE

PROBANT SPECIAL DE LA LVP

« Sous les plis du drapeau... », propagande pour la Légion des Volontaires français (AD 04-1 Fi 57742).

III. Les Basses-Alpes occupées

La Résistance et les maquis dans le département

Les maquis sont composés d'hommes et de femmes venant de tous les milieux sociaux, qui gagnent la clandestinité pour des raisons diverses : refus de l'humiliation de la défaite, sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté de la France, influence des camarades, choix contraint (désignés pour le STO, recherchés pour communisme, syndicalisme,...). Très peu s'engagent par idéologie et ils sont peu nombreux au départ à reconnaître en de Gaulle un chef. On évalue le nombre des résistants en France à 200 000 sur la période 1940-1944.

En juin 1944, on compte dans les maquis du département plus de 6000 hommes.

3000 dans les maquis FTP (Francs Tireurs Partisans) d'obédience communiste répartis en 3 secteurs mouvants sous les ordres de Bonnaire (*Cdt Noël*), Alziari (*Serge*) et Laurenti (*Cdt Julien*) :

1^{er} secteur Mézel-Valensole-Manosque-Forcalquier,

2^e secteur Haut Var-Haut Verdon-Digne,

3^e secteur Sisteron-Bayons-Seyne.

2500 dans les maquis AS/ORA sous les commandements de Lécuyer (*Sapin*), Chaumont (*Christophe*), Pierre-Rose (*Manfred*) et Vial (*Varennnes*) dans les vallées de l'Ubaye, de la Blanche, de l'Asse, et dans le sud du département.

500 hommes constituent les SOE/SAP : service des opérations spéciales et section d'atterrissage et de parachutage, chargés du renseignement et des parachutages dans le département des Basses-Alpes et dirigés par Francis Cammaerts (*Roger*) et René Char (*Cdt Alexandre*).

A partir de juin 1944, de nombreuses missions alliées (Jeedburgh) vont venir renforcer les maquis et préparer le débarquement de Provence (commandos de quelques dizaines d'hommes).

DEFENSE DE LA FRANCE

ORGANE DU MOUVEMENT DE LA LIBÉRATION NATIONALE

FONDÉ LE 14 JUILLET 1941

25 FÉVRIER 1944 - No. 44

PARIS 1ère ÉDITION.

Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient égarer. (PASCAL)

COMMUNIQUÉ

Réunis le 8 Février 1944, les membres du Comité Directeur des Mouvements Unis de Résistance (Combat, Libération, Franc-Tireur, France au Combat), de Défense de la France, de Lorraine et de Résistance décident de constituer le Mouvement de la Libération Nationale.

Le Mouvement de la Libération Nationale, mouvement de Résistance qui s'étend à l'ensemble du territoire français entend collaborer étroitement dans l'action avec tous les autres mouvements.

Le Mouvement de la Libération Nationale, mouvement unifié, possède 6 journaux principaux qui expriment ses diverses tendances: Combat, Défense de la France, Franc-Tireur, Libération, Lorraine, Résistance.

Le Mouvement de la Libération Nationale, qui est représenté au Comité Central des mouvements de Résistance et au Conseil National de la Résistance, entend poursuivre son œuvre d'unification sous l'autorité de ces deux organismes. Il demande à tous les mouvements nationaux, et aux groupements régionaux et locaux non rattachés à un mouvement national de se joindre à lui.

Il appelle tous les patriotes français à soutenir son effort pour libérer la France, assurer son indépendance nationale et instaurer une République nouvelle.

LE DEVOIR DE TUER

FRANÇAIS !

Certains d'entre vous ont pu croire jusqu'à présent qu'ils pouvaient, au mépris de tout sens de l'honneur, éluder le terrible devoir de la guerre. Se croyant protégés par la " finesse " d'un Pétain ou l'" habileté " d'un Laval, ils appelaient vertueusement terrorisme tout ce qui ressemblait à la guerre.

Maintenant les voiles tombent. C'est par la force que vous rentrerez dans la guerre ou bien alors vous périrez. Vous ferez la guerre ou vous serez emmenés en esclavage. Pour rester libres, vous devez entrer en guerre maintenant.

" Ainsi la réflexion fait de nous des lâches. " (Hamlet)

Nous ne sommes pas des passionnés du meurtre. Nous sommes bien plutôt des passionnés de vie sereine et heureuse, de vie où l'on puisse créer, construire et aimer. Mais périssons ceux qui veulent nous empêcher de vivre ! Ne détruit-on pas une bête malaisante serpent ou sauve, quand elle nous menace ? Là aussi la seule défense est de tuer.

Qu'on ne vienne pas objecter que c'est contraire à toute morale, et qu'il faut tendre la joue gauche quand on vous a frappé la joue droite. Accepter en silence le mal que l'on vous fait peut être un signe de grandeur d'âme ou de sainteté... Laisser faire le mal autour de soi, ne pas défendre sa Patrie sous prétexte de charité chrétienne ou d'humanité, est une immonde et hypocrite lâcheté.

Le devoir est clair : il faut tuer. Tuer l'Allemand pour purifier notre territoire, le tuer parce qu'il tue les nôtres, et tuer pour être libre.

Tuer les traîtres, tuer celui qui a lâché, celui qui a aidé l'ennemi. Tuer le policier qui a contribué de manière quelconque à l'arrestation de patriotes.

Tuer les miliciens, les exterminer, parce qu'ils sont les instruments de la tyrannie.

CHANGEMENT DE RÉGIME

P ARMI les questions qui se posent à la conscience française, une des plus graves est celle des institutions et du régime à venir. Les Français sont unanimes à rejeter le régime réactionnaire de Vichy. Mais la majorité d'entre eux rejettent la démagogie de la III^e République. Quel sera le régime démocratique qui, dépassant les deux tendances du passé, conciliera en une harmonie supérieure les termes contradictoires, mais également respectables de toute vie politique : l'ordre et la liberté ?

Les tares du régime de Vichy sont trop évidentes pour que nous y insistions : cette hideuse caricature du nazisme n'est qu'un despotisme de la plus basse espèce. Non seulement il instaure la dictature politique, mais il foule aux pieds les plus élémentaires libertés individuelles. Aucune politique d'apaisement, aucun compromis n'est possible avec le régime de Pétain et de Laval.

Les tares de la III^e République, moins choquantes sans doute, sont cependant

fort apparentes ! Le régime souffrait d'une crise de l'autorité.

C'est donc l'autorité qu'il convient de restaurer avant tout, et cela par un renforcement efficace du pouvoir exécutif.

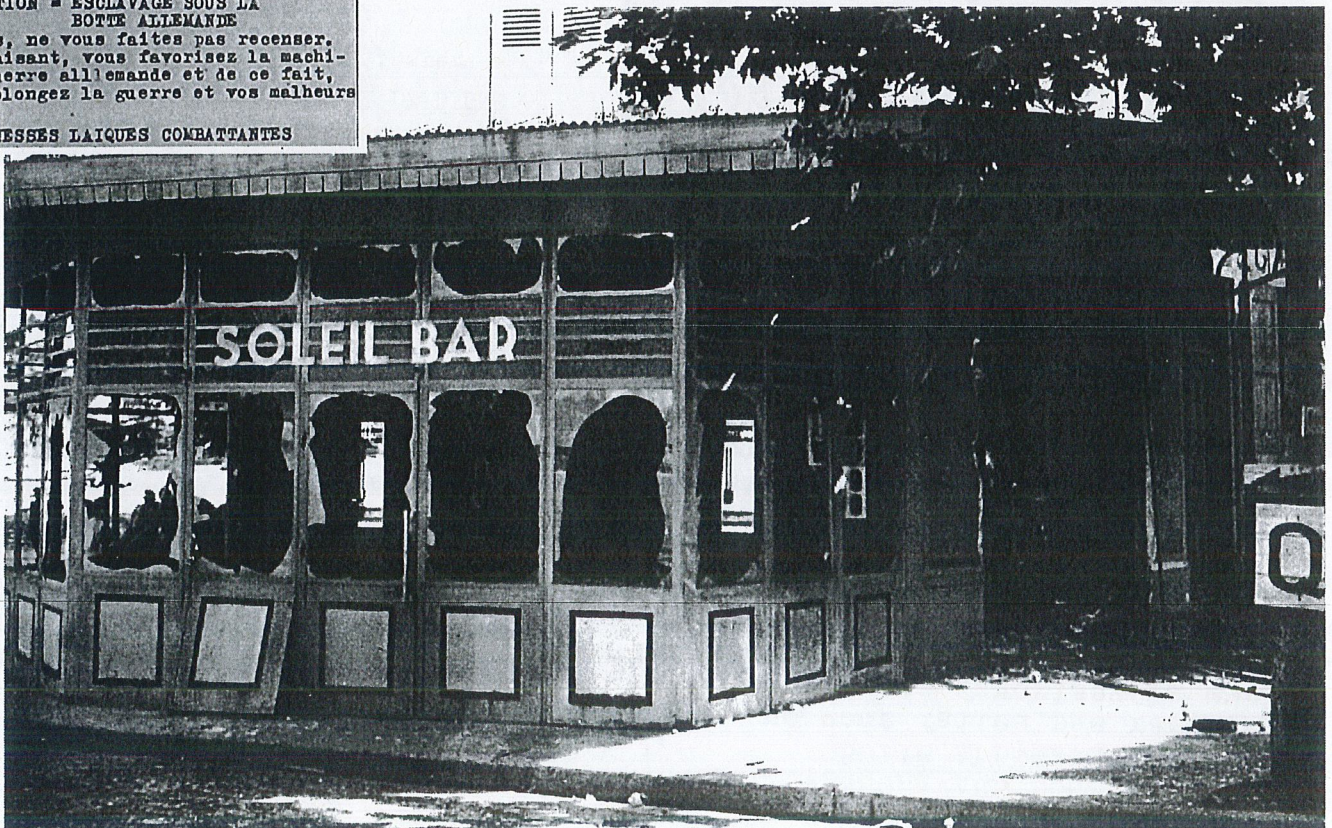
Il est des Français qui pensent que l'on pourrait obtenir ce renforcement en appointant un certain nombre de *retouches de détail à la constitution de 1875* ; par exemple, on remplacerait le principe de la solidarité ministérielle par celui de la responsabilité individuelle des ministres, et l'on instaurerait l'exercice du droit de dissolution. Nous pensons quant à nous que de tels palliatifs sont insuffisants. Quand un régime a connu une crise de l'ampleur de celle qu'a connue la III^e République avant de sombrer dans les revers de 1940, quand il a épuisé les preuves d'une faiblesse et d'une inefficacité aussi graves, quand enfin il a abdiqué sans la moindre résistance en rabaissant à la fois la capitulation et la ruine de la liberté, nous affirmons hardiment que la France ne veut plus d'un tel régime. Elle repousse l'idée que l'on pourrait le

" Les circonstances ne sont difficiles que pour ceux qui reculent devant le tombeau. " SAINT-JUST

Tracts saisis par la Préfecture (AD 04-42 W)

Policiers, Gendarmes, le DEVOIR est de SABOTER la RELÈVE. Laissez la Jeunesse tranquille. LE DODÉ PENAL PUNIT DE MORT LA COLLABORATION AVEC L'ENNEMI..... Tachez de ne pas l'oublier CAR NOUS NOUS SOUVIENDRONS le moment venu.

RECENSEMENT = DEPORTATION
DEPORTATION = ESCLAVAGE SOUS LA BOTTE ALLEMANDE
Français, ne vous faites pas recenser. En le faisant, vous favorisez la machine de guerre allemande et de ce fait, vous prolongez la guerre et vos malheurs
JEUNESSES LAIQUES COMBATTANTES



Le Soleil Bar, situé au 1 boulevard Gassendi à Digne, après un attentat de la Résistance le 14 juillet 1944 (AD 04-11 Fi 1/66).



LE 11 NOVEMBRE
 TOUS DANS LA RUE
 retrouvons notre liberté
 Par l'action seule nous
 Plus d'attentisme béat !
 L'INVASION ÉTRANGÈRE •
 LE SOL DE LA PATRIE DE
 VOTRE VOLONTÉ DE DÉBARASSER
 LE 11 NOVEMBRE
 votre demande de manifester
 LE PARTI COMMUNISTE DE DIGNE
 de la Résistance française
 Avec toutes les organisations

PATRIOTES DE DIGNE



CHATTES

seront

les TRAITRES

SOIENT

JEUNESSES LAIQUES COMBATTANTES

RE CENSEMENT = DEPORTATION
 DEPORTATION = ESCLAVAGE SOUS LA
 BOTTE ALLEMANDE
 Français, ne vous faites pas recenser.
 En le faisant, vous favorisez la machi-
 ne de guerre allemande et de ce fait,
 vous prolongez la guerre et vos malheurs

Louis Martin-Brét



III. Les Basses-Alpes occupées

La répression allemande

Dès le printemps 1944, anticipant sur les rumeurs de débarquement de l'été, les troupes allemandes mènent plusieurs opérations meurtrières contre les maquis bas-alpins :

- école des cadres de Draix (11 victimes)
- massacre de Séderon (39 victimes)
- camp de la Braise (13 victimes)
- ferme Laval à Lambruisse (10 victimes-40 prisonniers).

Pourtant le pire est à venir, le mois de juin sera encore plus terrible.

Mis à découvert après l'annonce du débarquement du 6 juin en Normandie, que beaucoup croyaient s'accompagner immédiatement par celui de la Provence, les maquis provençaux et les réseaux de Résistance du département vont connaître une répression sans égale.

Les troupes d'occupation renforcées de groupes spécialisés dans l'infiltration et le renseignement (Milice et groupes brandebourgeois) vont appliquer avec brutalité et efficacité une terreur qui fera plus de 200 victimes dans les Basses-Alpes entre juin et août 1944. Les massacres de Saint-Julien du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Valensole et Bras-d'Asse en juin seront suivis des arrestations d'Oraison et du massacre de Signes, de l'attaque du maquis Fort-de-France et du massacre de Bayons et de la Favière en juillet, puis de ceux de Colmars, Moustiers, Ste Croix et Malijai en août.

Arrestation des maquisards de Lambruisse, ferme Laval, avril 1944 (Prêt des Archives communales de Digne-les-Bains, 5 Fi 12611).



Couvre-Feu de 21 H. à 6 H.

Couvre-feu
décrété par les
autorités
allemandes, 18
août 1944 (AD
04-113 Fi 535).

Sur l'ordre des Autorités Allemandes, à partir de ce soir, 18 Août, à 21 heures, le couvre-feu est établi de **21 heures à 6 heures**.

Aucune des autorisations précédemment délivrées n'est plus valable, aucune ne sera accordée.

Toute personne, même agent de la force publique, aperçue dans la rue, sera immédiatement fusillée.

Toutefois, en cas d'alerte la population pourra librement circuler pour se rendre aux abris ou en revenir pendant les dix minutes qui suivront le début ou la fin de l'alerte.

DIFFUSER CET AVIS

IV. Les Basses-Alpes libérées

La préparation du débarquement de Provence

Anticipant sur un éventuel débarquement simultané avec celui de Normandie, les maquis des Alpes provençales se sont soulevés au mois de juin 1944. De ce fait, ils ont subi de terribles représailles (voir la carte des maquis), et ne se sont remobilisés qu'à l'annonce officielle sur Radio Alger et Radio Londres du débarquement du 15 août. « Nancy a le torticolis » est le message codé de l'opération Dragoon en Méditerranée.

C'est le déclic d'une série d'actions de sabotage des maquis sur les axes de communication et les points importants pour gêner les mouvements des troupes allemandes (sabotage des ponts de Volonne, Aiguines, Gréoux...).

Plusieurs vagues de bombardements recherchant la destruction des ponts et des dépôts d'armes allemands atteignent des villes bas-alpines : Sisteron est bombardé les 15, 16 et 17 août 1944 (99 morts et 135 blessés), Digne est atteinte le 16 août (26 morts et 30 blessés) ainsi que La Javie (2 morts).

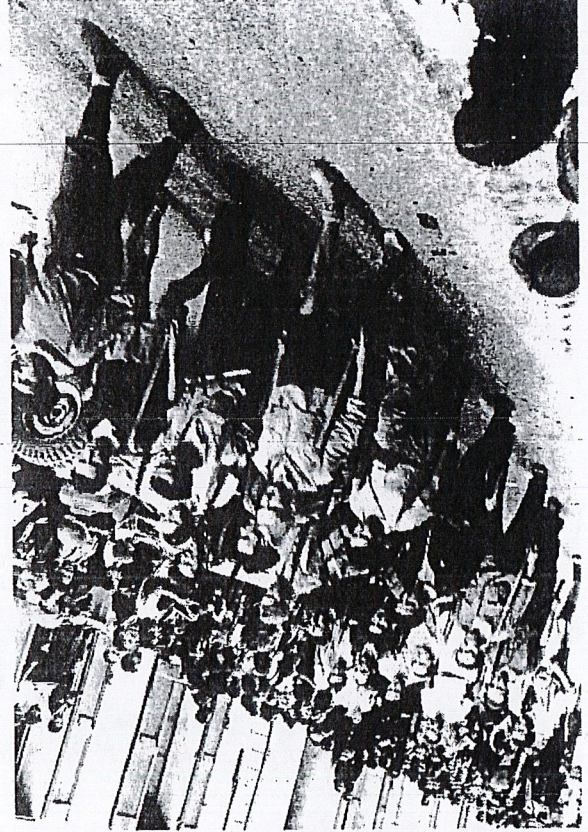
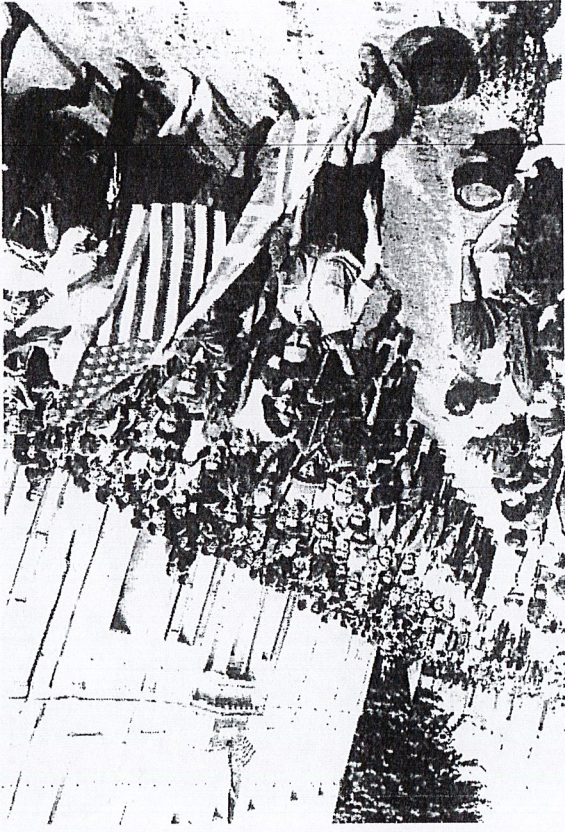


Libération de Riez le 18 août 1944 (Prêt des Archives communales de Digne-les-Bains, fonds 10 Fi).

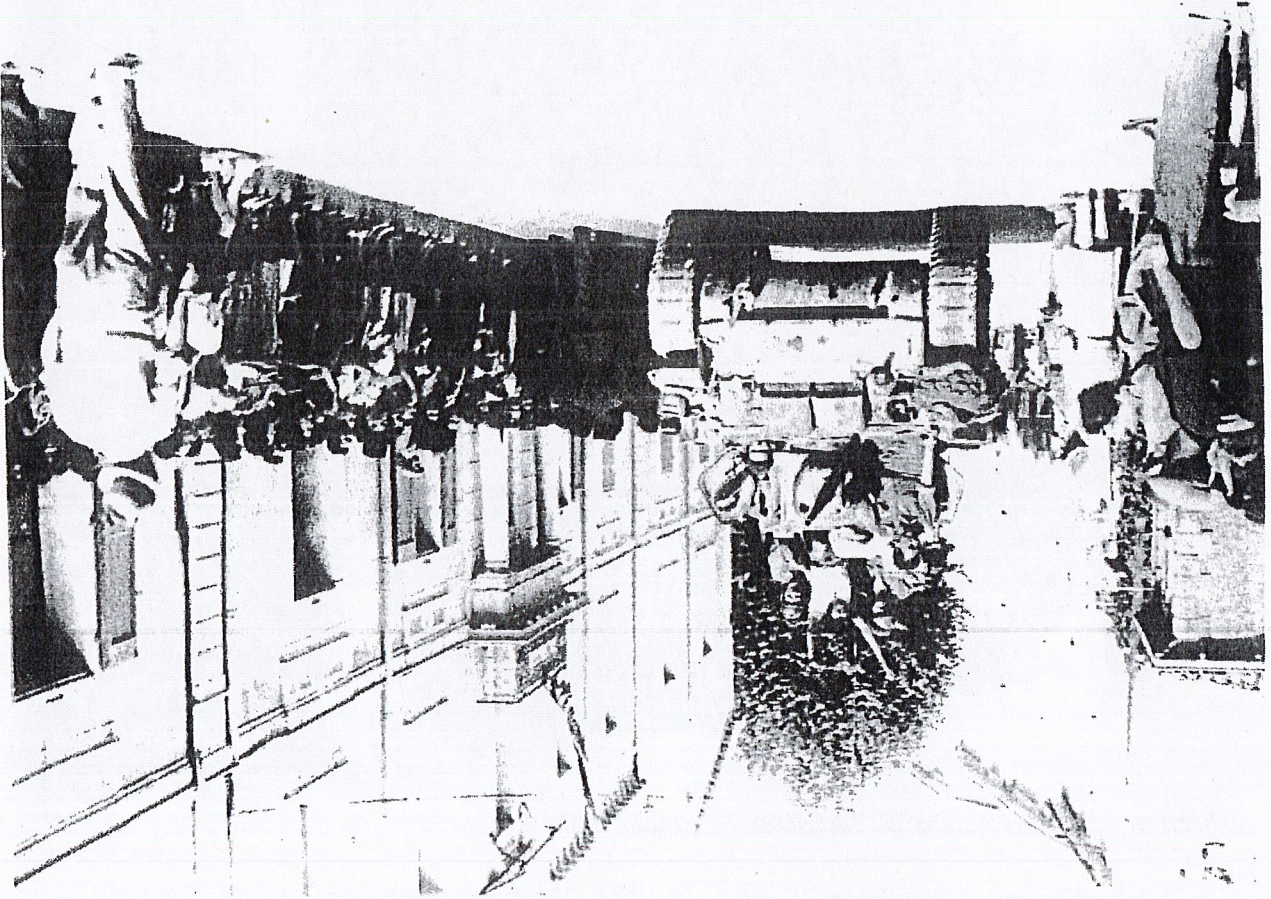


Arrivée des Américains à Castellane - 20 août 1944 -

Libération de Castellane, le 20 août 1944 (Prêt des Archives communales de Digne-les-Bains, fonds 10 Fi).



Défilé des troupes de libération à Digne le 20 août 1944 (AD 04-3 FI 450, 462, et 457).



IV. Les Basses-Alpes libérées

La libération du département

Elle s'accomplit du 18 au 21 août 1944, de façon fulgurante. Débarquées au soir du 15 août sur la côte varoise au Dramont, Sainte-Maxime, Cavalaire et Saint-Tropez (Opération Anvil/Dragoon), les troupes américaines réussissent rapidement la liaison avec des troupes aéroportées la veille dans la région du Muy, pour contrôler la Blue Line (Vallée de l'Argens).

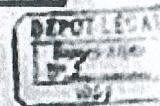
Tandis que les Français de l'Armée B de Delattre de Tassigny débarqués le 16 sont chargés de la prise des ports de Toulon et Marseille, le général Patch dans une manœuvre audacieuse, décide de forcer la route des Alpes pour couper la retraite des divisions allemandes qui remontent la vallée du Rhône. La Task Force créée pour cette opération et confiée au général Butler, composée de 3000 hommes, 160 officiers, 50 chars, 4 canons, mortiers et mitrailleuses, doit atteindre Sisteron en 3 jours.

Deux itinéraires sont possibles : celui de la route Napoléon et un autre par Salernes, Riez, Oraison. C'est le second, moins sinueux et moins défendu par les troupes allemandes qui est choisi.

Pourtant le 17 août 1944, c'est au nord de Draguignan que cette Task Force va connaître la plus forte résistance allemande avec les 500 hommes du Kampfgruppe du général Neuling. Riez est cependant atteinte le 18 par la Task Force guidée par les FTPF, alors que Castellane est investie par les résistants. Ils sont rejoints bientôt par un détachement américain qui poursuit sur Digne où la garnison allemande de 600 hommes du général Schuberth capitule le 19.

Manosque, Forcalquier, Château-Arnoux et Sisteron sont libérées le même jour. L'avancée américaine atteint Gap le 20 et Grenoble le 22 avec plus de 80 jours de gagnés sur les plans initiaux. Elle rejoint ensuite Montélimar pour bloquer les Allemands comme Patch le souhaitait initialement.

Le 20 août, le défilé de Digne consacre la libération de la quasi-totalité du département des Basses-Alpes, à l'exception de la haute vallée de l'Ubaye où les Allemands retranchés dans les fortifications frontalières vont tenir jusqu'en avril 1945.



A la Population de Digne

En exécution des instructions du Gouvernement Provisoire de la République, toutes les Organisations Françaises de la Résistance se sont unies, il y a quelques mois, pour former, par toute la France, des Comités de Libération chargés de préparer, suivant les directives et sous l'autorité d'Alger, l'Insurrection Nationale et la Libération du Pays.

Avec la délivrance, l'heure est venue pour le Comité de Libération de DIGNE de cesser son activité clandestine et de travailler au grand jour.

Son premier acte dans cette nouvelle voie est de se substituer **révolutionnairement** à la municipalité des collaborateurs et d'assurer l'administration de la Ville de DIGNE jusqu'à ce que le corps électoral puisse **légalement** exprimer sa volonté et choisir ses représentants.

Le Comité — qui a désigné son Président pour remplir les fonctions de Maire — s'adjoindra, dans un très court délai, de nouveaux membres choisis par lui parmi les patriotes les plus honorables de Digne n'ayant jamais eu de compromission avec le régime déchu et n'ayant jamais marchandé leur concours à la Résistance.

Le Comité invite la Population à faire l'union totale autour de lui et à reprendre le Travail dans la Discipline, la Dignité et la Confiance.

Vive la France !

Vive la République !

Vive Digne !

Digne, le Samedi 19 août 1944.

Le Comité de Libération de Digne :

FONTAINE, Président,

BESSON, GAGE, ROUIT, SAVARY.



BAS-ALPINS !

Par ordre du Gouvernement de la République Française, la mobilisation a été décernée de 18 à 60 ans.

Chaque citoyen a le devoir de ce faire inscrire immédiatement sur les listes de recensement de son Centre Mobilisateur. Mais il convient que chacun comprenne dans quel esprit nous entendons que chaque français se mette au service de la Patrie.

Chaque bûcheron, chaque ouvrier, chaque paysan, muni d'un papier en règle de son Centre Mobilisateur, doit être affecté à son travail.

Les battues doivent tourner, les champs doivent être ensimencés, les travaux de la terre ne doivent pas rester en souffrance.

Il faut penser que la France doit vivre, que les français doivent manger. Nous faisons appel au patriotisme de nos paysans qui ont tant fait pour la Résistance. Nous savons leurs difficultés. Nous leur demandons de faire le maximum pour éviter à notre Patrie blessée les souffrances de la faim.

Sengeons aux Départements pauvres. Aux Départements ruinés par la Guerre et que nous devons aider : c'est notre devoir le plus impérieux.

Mobilisation n'est pas synonyme de paresse. Il faut au contraire, que chacun redouble ses efforts pour vaincre les difficultés, pour en finir avec le desordre que nous ont laissé les traités de VICHY.

Nous donnons l'ordre formel aux responsables civils et militaires de veiller à ce que chacun soit à son poste de combat; les uns dans l'armée, les autres au travail. Pour réaliser nos tâches, comptons surtout sur nous-mêmes.

Notre lutte armée, suivant la parole de CHERCHILL, a donné à la France, sa place de grande Nation. Notre travail doit nous assurer la liberté sur le plan économique.

Unissons nos efforts - Unissons nos pensées

Nous considérons que l'Union de tous les Français est un devoir sacré.

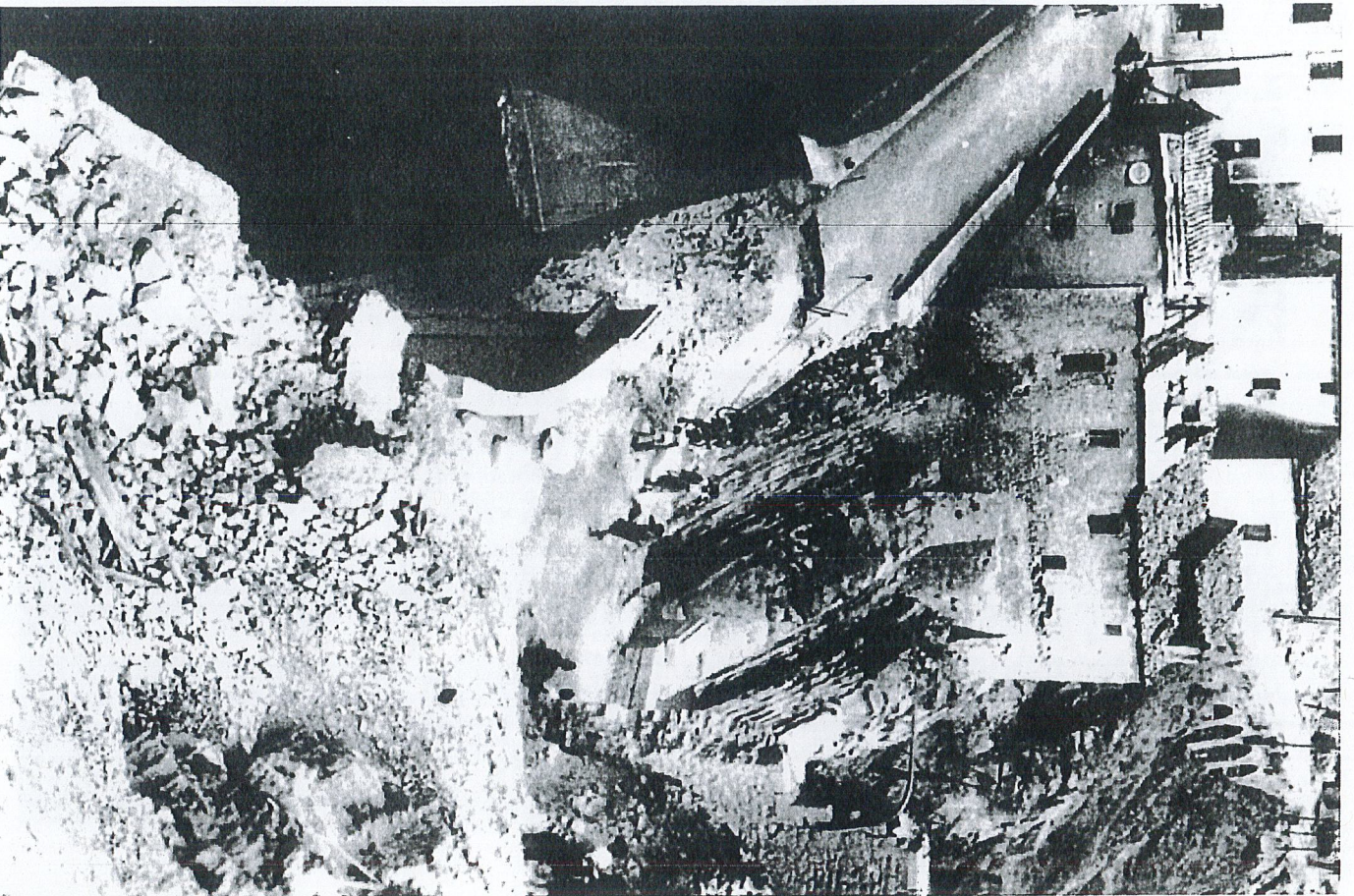
Bas-Alpins, au travail, pour que la France renaisse !

Tous unis sous les plis du drapeau tricolore ! Continuons l'œuvre de nos magnifiques combattants du maquis qui ont versé leur sang pour la liberté et la grandeur de notre Patrie.

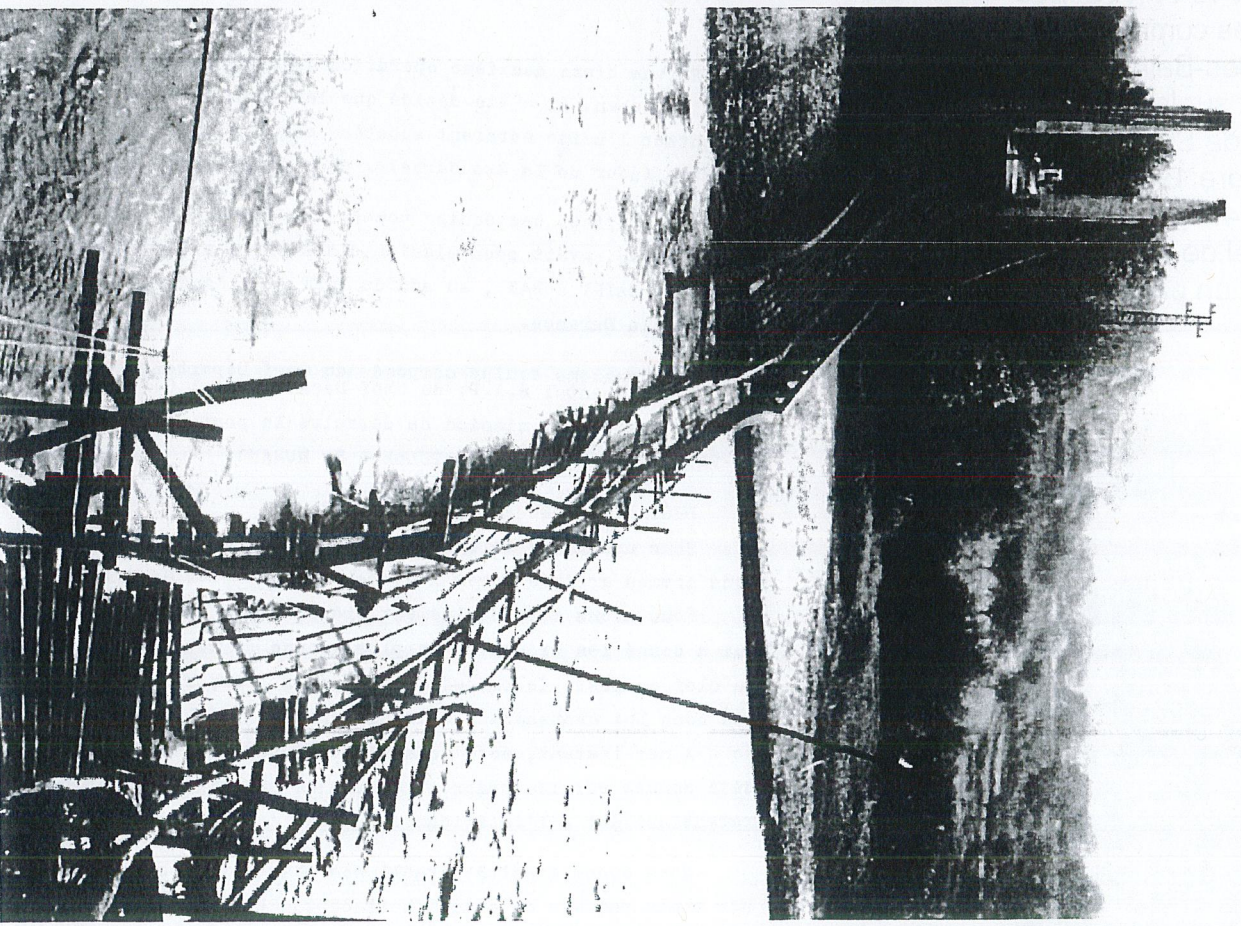
PAR NOTRE TRAVAIL, NOTRE DISCIPLINE, NOTRE UNION

bâtissons de nos mains une France libre, indépendante, forte, rayonnante !

Le Préfet des Basses-Alpes. Le Comité Départemental de Libération.



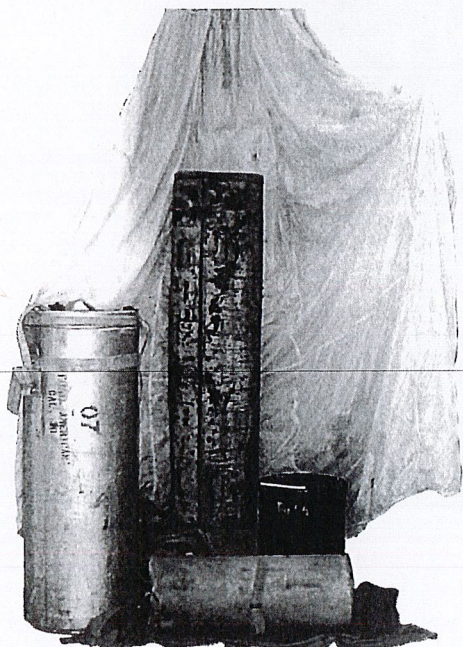
Le pont de la Baume à Sisteron détruit par le bombardement du 15 août 1944 (AD 04-3 Fi 9351).



Pont de Volonne saboté par la Résistance le 19 août 1944 (AD 04-3 Fi 9365).



Bombardement de Digne, 16 août 1944 (Prêt des Archives communales de Digne-les-Bains, n°46), rapport sur le sabotage de l'usine de Saint-Auban le 4 décembre 1943 (fonds Vial, AD 04-47J), matériel de parachutage (collection particulière).



A.S
DEPARTEMENT
DES
BASSES ALPES

USINE DE SAINT - AUBAN

INTERRUPTION DE LA PRODUCTION
(Suite de l'opération du 6 Novembre

En vue d'une deuxième opération de sabotage de l'usine de Saint Auban, il a été décidé que les deux lignes à haute tension alimentant l'usine seraient sabotées simultanément le 4 ~~4~~ Décembre (jour de la Ste Barbe). Mise de feu à 21 heures précises.

A cet effet, une équipe commandée par DUMONT venant des Hautes Alpes, avait pour mission d'abattre 4 pylones sur la ligne le POET - SAINT AUBAN, au sud du POET, à l'endroit où la ligne traverse la Durance.

Une deuxième équipe composée du Chef Départemental A.S, du Chef Départemental S.A.P, du Chef Départemental G.Fet de deux jeunes G.F avait pour mission de détruire le poste de transformation de PEYRUIS, (Ligne de Ste TULLE à St AUBAN).

DESTRUCTION DU POSTE DE PEYRUIS.

Sous une pluie torrentielle, et après deux malheureuses pannes nous sommes arrivés après l'heure convenue pour la mise de feu.

Nous avons très rapidement procédé à l'arrestation du gardien qui a donné les signes de la plus grande terreur, et nous a remis la clef du poste de transformation sous l'empire de la frayeur que nous lui avons causé, (mitraillettes).

cc A cet instant, nous nous sommes rendu compte que l'alarme était déjà donnée par les nombreux appels de sannerie électriques qui retentissaient à l'intérieur du poste.

Nous avons aussitôt établi nos charges constituées seulement par trois paquets de chacun huit cartouches de PLASTIC.

Ces charges ont été collées sur les robinets de vidange des trois cuves à huile des disjoncteurs.

La mise de feu directe à la mûche noire a été effectuée
voir page 2....

IV. Les Basses-Alpes libérées

La renaissance de la presse libre

La Libération provoque une véritable explosion de la presse. Une presse foisonnante remplace la presse officielle et contrôlée de Vichy. La parution de nouveaux titres (*Le Monde, Le Parisien Libéré...*) complète la publication au grand jour des journaux clandestins de la Résistance (*Combat, Libération...*).

Cette presse reflète la diversité des opinions et correspond à ce besoin d'information et de liberté d'expression dont les Français sont alors avides.

Avec les affiches et proclamations des comités départementaux de Libération, la presse va participer grandement à la naissance du mythe d'une France entièrement résistante et constamment victorieuse où journaux communistes et gaullistes rivalisent de patriotisme.

Dans notre département la presse communiste : *La Marseillaise, Rouge Midi, Forcalquier Libre*, est particulièrement influente et beaucoup redoutent d'y être pris pour cible...

DES ARMES
CITOYENS!
PRENEZ VOS
BATAILLONS!

LA MARSEILLAISE

QUOTIDIEN D'INFORMATION DU FRONT NATIONAL

Prix 1 fr. 20

Numéro 13

JEUDI
24
AOUT
1944

P 653

MARSEILLE EST LIBEREE

*Les troupes françaises en tête des armées alliées
sont entrées, hier matin, dans notre ville*

L'action courageuse et décidée des patriotes avait permis de chasser les boches de presque tous les quartiers

Partout les F.F.I., les F.T.P.F., les M.P. ont infligé des pertes terribles à l'ennemi

Ce sont les groupes de choc F.T.P.F. qui ont frayé le chemin aux blindés

L'Etat-Major allemand a refusé les conditions de capitulation mais les soldats se rendent à tout instant

PARIS DÉLIVRÉ !

Les F.F.I. ont chassé l'ennemi de la capitale

Les Alliés sont à 35 kilomètres de Lyon

LA NAISSANCE de "La Marseillaise"

Votre ville fut à La Marseillaise à sa naissance. Le voilà sur un grand journal, comme un vrai grand journal républicain qu'elle est.

La vieille presse marseillaise et surtout son ancien chef de file le docteur Joseph B. ont été chassés de leur ville par les nazis.

Cette fois, on ne veut pas de la Marseillaise à la tête de la Libération.

Cependant, on veut la voir revivre sur son sol et qu'elle soit un moyen de liaison de la résistance.

Ce qu'elle fut à sa naissance. Quelques millions d'hommes ont échappé des prisons de Vichy et qui, formant, représentant la lutte, déterminés à vaincre et à briser les chaînes des nazis, ont voulu vivre.

Il fallait que cette presse pour représenter les patriotes, pour transmettre les idées et les actes, les nouvelles et les faits, pour donner confiance et espoir de Marseille, pour le rester à sa tradition républicaine.

Et elle parut !
Une à 5.000 exemplaires dans une nuit.

Une à 5.000 exemplaires dans une nuit. Elle fut le premier journal de la ville.

Elle fut le premier journal de la ville. Elle fut le premier journal de la ville.

Elle fut le premier journal de la ville. Elle fut le premier journal de la ville.

Elle fut le premier journal de la ville. Elle fut le premier journal de la ville.

Elle fut le premier journal de la ville. Elle fut le premier journal de la ville.

Elle fut le premier journal de la ville. Elle fut le premier journal de la ville.

LA LIBERATION.



Le général de Gaulle

L'ENTRÉE DES TROUPES ALLIÉES DANS MARSEILLE conquise par les F.F.I.

Depuis hier matin, à chaque carrefour, à chaque coin de rue, les patriotes ont pris le contrôle de la ville. Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.



Francis Basso



Le général de Gaulle



Le général de Gaulle

Sur le front de l'Est, en trois jours
l'Armée Rouge a pris 350 localités
tué 25.000 ennemis, fait 13.000 prisonniers

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

Les troupes alliées ont été accueillies par les F.F.I. qui ont chassé les nazis de presque tous les quartiers.

NOUVELLES DU MONDE

M. Eden rend hommage
au peuple français

Les troupes belges
et hollandaises
à Deventer

PERPIGNAN EST LIBRE

PATRIOTES !

La Marseillaise

La ville en armes

La ville en armes

La ville en armes

La ville en armes

La ville en armes

La ville en armes

La ville en armes

LA RUSSIE SOVIÉTIQUE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

LA ROUMANIE

V. Le contexte difficile de l'après-Libération

Trois questions dominent la vie de notre département après l'explosion de joie de la Libération et les événements difficiles qui font suite :

- l'épuration et la révolte FFI de novembre
- la reconstruction des zones dévastées et le ravitaillement
- les combats dans la vallée de l'Ubaye.

Première tâche : restaurer la République ! Mais laquelle ? Et pour cela il faut « épurer ». Une épuration importante commencée de façon « sauvage » sous l'Occupation et qui devient dès lors officielle et judiciaire. Une épuration qui se solde dans les Basses-Alpes par l'arrestation de 221 personnes dont les noms sont publiés dans le *Journal de la Résistance* du 21 décembre 1944. Une liste qui fait arithmétiquement écho à celle des 233 maquisards et résistants tombés dans le département. Une épuration considérée comme insuffisante puisque fin novembre, une révolte FFI à Digne aboutit à l'exécution sommaire d'au moins six inculpés et à la visite de Raymond Aubrac, préfet de région. Une épuration qui s'acharne parfois sur les femmes et qui est empreinte de luttes de pouvoir, où même des figures emblématiques de la Résistance bas-alpine comme René Char ne sont pas épargnées.

La reconstruction matérielle. Sisteron, Digne, Forcalquier, la haute vallée de l'Ubaye figurent dans la liste des régions dévastées en France par les combats et les bombardements. La reconstruction et le déminage sont menés promptement. En 1946, sur 1180 immeubles endommagés ou détruits dans les Basses-Alpes, 1106 sont hors d'eau et 740 à nouveau habitables. 3658 mines ont été enlevées sur 24 Ha dans la haute vallée de l'Ubaye.

Le ravitaillement devient pour les populations des villes obsédant, et le marché noir continue de prospérer dans les campagnes. Notre département connaît les tickets de rationnement jusqu'en 1950 (essence, viandes, matières grasses, fer, laine, textiles...) et les actes judiciaires pour marché noir sont plus nombreux que sous Vichy. Les hivers très rudes de 44 et 45, les étés très secs et les crues d'automne accentuent les difficultés de vie de la population. Paul Ramadier, ministre du ravitaillement, en visite en Provence, y gagne le surnom de « Ramadiète ».

Pour clore ce tableau des difficultés du département, il faut se souvenir qu'au moment où se préparent pour le 11 novembre les célébrations de la Libération du

territoire, la haute vallée de l'Ubaye en est exclue. Après les combats de l'automne auxquels participent les FFI bas-alpins, l'hiver fige les positions devant une défense efficace des Allemands. Ce n'est qu'au printemps 1945 que l'offensive de la 1ère division de la France Libre du 22 au 26 avril force les positions ennemies de Larche et pénètre en Italie. Le territoire bas-alpin est complètement libéré. La guerre en Europe finit quelques jours plus tard.

~~MINISTRE DE L'INTERIEUR~~

SOUS-PRÉFECTURE DE BARCELONNETTE

LE 31 Mai 1946

Le SOUS-PRÉFET de BARCELONNETTE

à Monsieur le PRÉFET des BASSES - ALPES

(CABINET)

OBJET : Date de libération du territoire .

REFER : Votre communication 2049 /CAB. du 20 Mai 1946 .

Comme suite à votre communication citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, le but de l'ordonnance du 6 Juillet 1943 étant de légitimer des actes accomplis pour la cause de la Libération de la FRANCE, la date du 20 Août 1944 ne me paraît pas pouvoir être adoptée pour mon arrondissement .

En effet, si les communes de St-PAUL, LARCHE, MEYRONNES n'ont été effectivement libérées que le 23 Avril 1945, par ailleurs, jusqu'au 20 Octobre 1944 tous les hommes valides de l'arrondissement, étaient mobilisés et le Comité de Libération de l'UBAYE a été, pendant toute cette période, quoique déjà un régiment américain soit établi dans l'arrondissement, amené à assurer la nourriture, l'habillement, et tous les transports des 1.200 hommes alors sous les drapeaux .

Cette situation particulière que j'ai, en son temps, signalée à plusieurs reprises en particulier au Général, Commandant la XV^e Régi à MARSEILLE a duré deux mois et a, sans nul doute entraîné un certain nombre d'actes plus spécialement des réquisitions dont la validité pourrait, peut-être, être attaquée, si la date du 20 Août 1944 était retenue pour l'ensemble du département à la seule exception des quatre communes ci-dessus mentionnées qui n'ont été libérées qu'en 1945 . Je ne crois pas, cependant, qu'il faille admettre la date du 23 Avril 1945 pour l'ensemble de l'arrondissement; je vous demande s'il ne serait pas possible d'admettre trois dates au lieu de deux et en particulier, celle du 20 Octobre 1944 pour l'ensemble de mon arrondissement à l'exception des quatre communes de LARCHE, MEYRONNES, LA CONDAMINE et St-PAUL pour lesquelles la date du 1er Mai pourrait, à mon sens, être adoptée. En effet, si elles ont été libérées le 23 Avril, l'autorité militaire n'a autorisé le retour progressif de certains civils qu'à compter des premiers jours du mois de Mai 1945 .

Le SOUS-PRÉFET :

LE PREMIER,

DIGNE, le

à l'ORIGINAL

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

signé : MECHERY.

LE PREMIER,

DIGNE, le 24 juin 1946,

ARTICLE 2.- M. le Secrétaire Général et MM. les Sous-Préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 1er.- La date de libération de l'ensemble du département des Basses-Alpes, est fixée au 20 AOUT 1944.

A R R E T E

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général,

VU la circulaire N° 719 AD/4 du 15 Septembre 1945 et les instructions en date du 11 juin 1946 de M. le Ministre de l'Intérieur,

VU l'ordonnance du 6 juillet 1943, relative à la légitimité des actes accomplis pour la libération de la France et la révision des condamnations intervenues pour ces faits,

VU l'ordonnance du 3 juin 1943, portant institution du Comité Français de la Libération Nationale, ensemble les ordonnances subséquentes,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
LE PREMIER DES BASSES-ALPES

A R R E T E

PREFECTURE DES BASSES-ALPES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CABINET DU PREMIER

1065

C.D.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

Digne, le 28 septembre 1946
Avenue François Cuzin
TÉLÉPHONE 6

Délégation Départementale
des Basses-Alpes

Adr. Télégr. DEDERU-DIGNE

T./N° 4284

Le Délégué Départemental du Ministère
de la Reconstruction et de l'Urbanisme

à Monsieur le Préfet des Basses-Alpes
- Cabinet

Objet : Reconstruction des immeubles sinistrés du département

Référ. Votre lettre N° 3.304/CAB. du 31 août 1946

DEBLAIEMENT : Les travaux de déblaiement sont terminés dans
les principaux centres sinistrés suivants : DIGNE - LA CONDAMINE
LARCHE chef-lieu - MEYRONNES chef-lieu et hameau de St Ours -
SISTERON.

Ils restent à faire dans les hameaux de Maison
Méane (LARCHE), Fontvive (MEYRONNES), Maurin (St PAUL sur Ubaye)
et quelques fermes disséminées dans le département.

Crédit alloué en 1946

29 000 000

Sommes déjà dépensées sur ce crédit :

SISTERON	4 000 000
LA CONDAMINE	3 000 000
MEYRONNES	5 000 000
LARCHE	6 000 000
Comblement de trous de bombes	2 000 000
Divers	500 000

CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS PROVISOIRES : Les immeubles
réparables de DIGNE - SISTERON - Vallée de l'Ubaye ont été mis
hors d'eau et ont reçu des aménagements provisoires pour le
relogement des sinistrés. Ces travaux sont terminés à l'except-
tion d'une douzaine d'immeubles à SISTERON où les réparations
sont en cours.

.../...

V. Le contexte difficile de l'après-Libération

Les luttes politiques

Cet appel de René Char, le commandant *Alexandre*, chef départemental de la section d'atterrissage et de parachutage dans la Résistance s'inscrit dans le contexte difficile de l'épuration.

Après l'épuration extra-judiciaire des premières semaines qui suivent la Libération, que le poète réproouve (« on ne doit pas utiliser les mêmes méthodes que les Nazis » dira-t-il) ; l'épuration officielle, celles des cours de justice ne l'intéresse pas plus. Il recommande souvent de calmer les « épurateurs excessifs », alors que d'autres, notamment le journal *Rouge-Midi*, contestent la trop grande mansuétude des tribunaux à l'égard des collaborateurs.

Les conflits entre anciens courants de la Résistance vont se trouver exacerbés par les règlements de compte personnels.

En décembre 1945, une campagne de calomnies est lancée par le quotidien communiste *Rouge Midi* dans le département des Basses-Alpes sur l'initiative du journaliste Georges Dubois, également directeur de *Forcalquier Libre*. Sont visés les résistants de la SAP et particulièrement l'équipe de René Char à Céreste qu'on accuse entre autres de marché noir, de détournement de vêtements et de libertinage. Cette *mise en garde aux Cérestins* fait partie d'une série de réponses de René Char pour rétablir la vérité. Mais la campagne de rumeurs redouble et Char doit batailler ferme : « on ne nourrit pas un village avec des ordures », écrira-t-il.

C'est dans ce climat de haine et de menaces qu'a lieu à Manosque quelques semaines après, l'assassinat resté inexplicable de Gabriel Besson, l'ami fidèle, celui de la confiance absolue, l'homme des coups durs, « le nageur » comme l'avait surnommé René Char.

Ce drame l'affecte profondément, d'autant qu'il le lie explicitement au flot de rumeurs et aux lettres de dénonciation et de menaces de mort le concernant. Convaincu d'être la cible des attaques d'un clan du PC bas-alpin, mené par le correspondant de *Rouge-Midi*, il obtiendra avec l'appui du Comité National des écrivains et d'Aragon, l'exclusion de Georges Dubois à la fin du printemps 1946.

Mais pour René Char, anti-stalinien déclaré, pourtant solidaire des combattants communistes qu'il a côtoyés, le fossé s'est creusé. « Où est le monde révolutionnaire là-dedans ? » questionne-t-il dans un courrier. « ...Pourtant à la veille de cette saleté, je me sentais un cœur commun avec le PC ».

MISE EN GARDE

CÉRESTINS,

Une mauvaise action a été commise dans votre commune.

En l'absence du Préfet des Basses-Alpes, des individus tarés, tenant dans l'ignorance les pouvoirs publics, ont tenté de déshonorer par un procédé indigne une jeune femme dont la conduite, le désintéressement et le courage durant la Résistance sont connus et admirés de tous.

La justice a été promptement éclairée. La vérité a été rétablie.

Les Comités de Libération du département unanimes ont proclamé leur solidarité. La presse patriote est au courant.

Je connais mieux que quiconque les petites fripouilles qui ont cru pouvoir se laver dans cette affaire du mépris dans lequel la vraie Résistance les tient.

La politique n'a rien à y voir.

Qu'une brassée de pauvre linge soit personnel soit relevant d'un service social régulier — n'est-ce pas veuves de nos camarades fusillés et sinistrés? — ait été présenté à la population qui sait le contraire comme des objets illicites, voilà la preuve que les racines de l'hittérisme ne sont pas complètement extirpés.

Nous n'avons pas fini de veiller.

RENÉ CHAR

(ALEXANDRE)

Membre du Comité National des Ecrivains

Biographies des principaux résistants du département



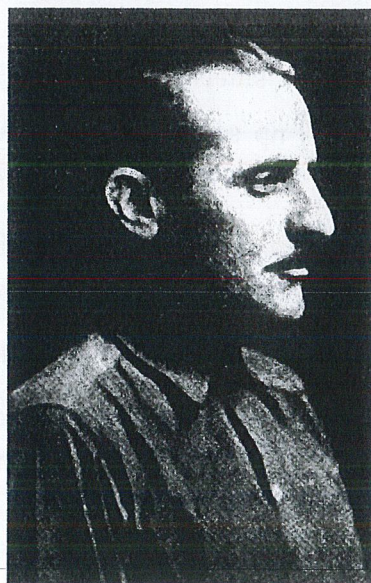
François CUZIN (1914-1944)

Né en août 1914, il fait ses études à Lyon. Professeur de philosophie au lycée de Digne à la rentrée 1943, il joue un rôle important dans la Résistance bas-alpine sous le nom d'*Etienne*. Proche de Martin-Bret, il est chargé du recrutement et de l'organisation de la résistance dignoise et fait partie de l'état-major de l'

Armée secrète nommé en février 1944. A ce titre, il est membre du CDL. Arrêté à Oraison le 16 juillet 1944, il est fusillé à Signes le 19 juillet.

Louis MARTIN-BRET (Marseille 1898-Signes 1944)

Louis Martin-Brêt fait ses études primaires et secondaires dans sa ville natale, et s'engage à l'âge de 18 ans en 1916, déjà habité par un fort esprit patriotique. Démobilisé en 1918, il rejoint son père à Manosque après avoir reçu la croix de guerre. Agriculteur, conseiller général SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) de Manosque, il défend l'idée des coopératives agricoles et du syndicalisme paysan. De ce fait, il est très tôt inquiété par Vichy, qui l'écarte de ses activités dans le monde agricole et lui retire son mandat électoral.



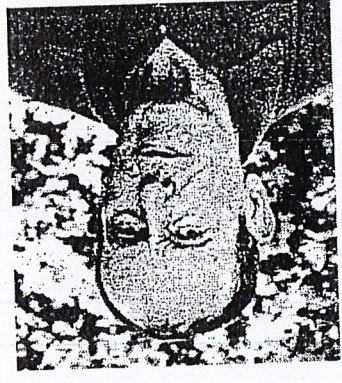
Entré très tôt dans la Résistance, il en devient rapidement l'un des chefs incontestés dans le département, au sein du mouvement *Combat*. Il fait imprimer à Manosque, dès 1942, le journal *Combat*, distribué clandestinement dans le département à 30000 exemplaires.

Il est l'un des organisateurs de la Résistance dans les Basses-Alpes sous le pseudonyme *Michel*, et participe activement à la fusion des mouvements pour créer les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur). Les maquis de Banon, Barrême, et du Labouret sont placés sous sa responsabilité, en tant que chef départemental des MUR (Mouvements Unis de Résistance). En février 1944, il est chef du CDL (Comité Départemental de Libération) des Basses-Alpes. Il participe en personne à de nombreuses opérations d'intimidation (pose d'une bombe chez Jean GIONO) ou de sabotage (plasticage de pylônes électriques à l'usine de Saint-Auban ou destruction de l'usine chimique de Gardanne).

Le 16 juillet 1944, il est arrêté à Oraison où il participait à une réunion des membres du CDL pour préparer la Libération. Transporté à Marseille, il est abattu à Signes, avec 38 autres résistants.

René CHAR (1907-1988)

Poète originaire de l'Isle-sur-la-Sorgue, il se lie d'amitié avec Paul Eluard à la suite de la parution de son premier recueil de poésies, alors qu'il n'a que 25 ans. Il côtoie André BRETON et Louis ARAGON, et participe au mouvement surréaliste.



Dès 1938, il dénonce la montée de l'hitlérisme par son recueil « Dehors la nuit est gouvernée ». Mobilisé en 1939, il fait la guerre en Alsace. Rentré à l'Isle-sur-la-Sorgue après la démobilisation, il est dénoncé comme communiste auprès du Préfet du Vaucluse, en raison de son appartenance au mouvement surréaliste. Le 20 décembre, la Gestapo perquisitionne son domicile. Il s'éloigne alors et gagne Cèreste dans la clandestinité. Dès son arrivée, il prend contact avec les milieux résistants. En 1941, il adhère à l'Armée Secrète et prend le nom de guerre *Alexandre*. On lui confie la responsabilité du maquis de Cèreste. En 1943, il s'engage dans les Forces Françaises Combattantes. Il est capitaine, chargé de mission de 1^{ère} classe, chef départemental pour les Basses-Alpes de la SAP (Section d'Atterrissages et de Parachutages), et Adjoint au chef régional du Réseau *Action* auprès du Commandant Pierre-Michel. La SAP des Basses-Alpes a réceptionné 53 parachutages, constitué 21 dépôts d'armes, dont aucun ne sera découvert, ainsi qu'un réseau de communications radio et un système interdépartemental de transports clandestins. Les

pertes humaines de ce maquis furent minimes. En juillet 1944 René Char rejoint Alger où il est officier de liaison auprès du Général Cochet, et directeur du Centre des missions parachutées.

Il rentre en France en août 1944 et assiste à la libération des secteurs dont il avait la charge. Il publie après la guerre des écrits issus de son expérience de résistant, tels que les Feuilles d'Hypnos, ou Seuls demeurent.

Maria BORRELY (Marseille, 1890-Digne-les-Bains, 1963)

Maria Brunel devient bas-alpine quand ses parents viennent s'installer à Mane. A sa sortie de l'Ecole normale de Digne, elle est nommée à Certamussat, puis à Saint-Paul-sur-Ubaye. C'est là, en 1910, qu'elle se marie avec un instituteur haut-alpin, Ernest Borrély, engagé dans la politique en tant que socialiste. L'année suivante naît un premier garçon, Jacques. En 1914, Ernest part pour le front. Maria reste seule à Saint-Paul avec Jacques, âgé de trois ans. C'est de cette époque que lui vient sa haine pour la guerre qui fera d'elle une ardente pacifiste. En 1917, Ernest rentre du front, évacué suite à une maladie de l'estomac. Le couple est nommé à Puimoisson sur le plateau de Valensole. Ils adhèrent à la Troisième Internationale au Congrès de Tours, fin 1920. Ils quitteront le parti communiste en 1927, conscients de ses dérives. Pendant l'entre-deux guerres, Ernest prend la tête du Syndicat National des Instituteurs.



En 1928, Maria fait la connaissance de Jean Giono et de Gabriel Péri. Son premier livre, *Aube*, un essai sur le végétarisme, vient de paraître. L'année suivante, elle prend contact avec André Gide, qui, enthousiasmé par le manuscrit de son premier roman, *Sous le vent*, le fait publier chez Gallimard.

De 1930 à 1934, elle publie d'autres romans, dont *Le dernier feu*, qui conte l'histoire d'un village qui s'éteint. Son œuvre littéraire est très bien accueillie par la critique.

En 1933, la famille Borrély s'installe à Digne où Ernest est nommé. Il se consacre de plus en plus à la politique, est élu conseiller général de Senez, s'essaie au journalisme. Maria demande sa mise à la retraite afin de se consacrer pleinement au métier d'écrivain. Elle abandonne le roman paysan pour écrire des poèmes. Elle livre un dernier roman en 1936, *Les Reculas*, histoire d'un village de la Haute-Ubaye qui vit

les longs mois d'hiver sans jamais voir le soleil. Puis elle cesse toute publication, interromp ses relations avec ses éditeurs. Elle se tourne vers la pensée hindoue, qui influence ses écrits, courtes nouvelles et poèmes. Elle fuit de plus en plus la réalité.

Celle-ci la rattrape lorsqu'en 1939 se déclenche la seconde Guerre mondiale. Ernest est révoqué à vie et sans traitement pour « activité syndicaliste subversive » par le gouvernement de Vichy. Ils entrent tous deux dans la Résistance, aux côtés de Louis Martin-Bret, de Marcel André, autre instituteur, de François Cuzin, professeur de philosophie, entre autres. Leur appartement, boulevard Thiers à Digne, sert de lieu de réunion au Comité départemental clandestin de Libération et sera l'un des plus ardents foyers de la Résistance bas-alpine.

En 1944, Ernest est réhabilité et reçoit la Légion d'honneur. Dès la Libération, il est élu président du Conseil général et intensifie son activité politique, développant son action socialiste.

Marcel ANDRÉ (La Conchette, près de Barcelonnette, 1900-Signes, 1944)

Orphelin très jeune, Marcel André peut suivre des études et entrer au cours complémentaire de Seyne-les-Alpes grâce au soutien de Camille Reymond. Studieux et méthodique, il est admis brillamment à l'École normale de Montbrison. Après son service militaire en 1922, il exerce le métier d'instituteur à Fourmies, dans le Nord. En 1925, il revient dans les Basses-Alpes et exerce successivement à Moustiers, Vachères, Villeneuve et enfin à Signe, sous l'Occupation.

Il entre dans la résistance dès 1940. Aux côtés de Camille Reymond, Louis Martin-Bret, Jean Vial, François Cuzin, il est l'un des membres ayant participé de manière active à la mise en place des maquis de l'Armée Secrète, puis à la formation des Mouvements Unis de Résistance. Il a mis au point un remarquable service de documents d'identité sans lequel les déplacements auraient été quasiment impossibles.

A l'approche de la Libération il avait été décidé de lui confier la présidence du Conseil général des Basses-Alpes.

Marcel André est arrêté à Oraison par la gestapo en même temps de nombre de ses camarades (Louis Martin-Bret, Roger Chaudon, François Cuzin, Jean Picquemat, Maurice Favier, le docteur Daumas, Emile Latil, et quelques autres) le 16 juillet 1944. Conduits à Marseille, ils subissent des interrogatoires au siège de la Gestapo rue Paradis, puis sont conduits le 18 juillet dans une clairière à Signes, commune du Var, où ils sont tous exécutés et enterrés, certains encore vivants.

Gérard PIERRE-ROSE, dit *Manfred* ou *Prince*

Né à Fort-de-France en Martinique le 26 janvier 1913, le jeune Gérard fait de brillantes études et obtient le baccalauréat de mathématiques avec mention en 1932. Ayant obtenu une bourse pour poursuivre ses études en France métropolitaine, il s'installe à Paris et suit de 1932 à 1934 la préparation au concours d'entrée à l'école coloniale au lycée Louis le Grand. Parallèlement, il prend des cours de droit et suit la formation militaire supérieure de Saint-Maixent. Ayant raté le concours d'entrée à l'école coloniale, il obtient tout de même une licence de droit, et est nommé sous-lieutenant à Saint-Louis du Sénégal en 1939.



Refusant l'armistice, il décide très tôt de prendre le maquis. Ses qualités militaires font qu'il est bientôt nommé chef de l'école des cadres de la Lavanderaie, où il préside à la formation militaire des jeunes chefs dont les maquis bas-alpins ont besoin. L'attaque de l'école des cadres le 14 février 1944 et la capture par les Allemands de 11 stagiaires sur 17 précipite la disparition des écoles d'instruction de ce type. Le lieutenant *Manfred* devient alors le chef du maquis Fort-de-France, de la région de Barrême.

A partir du 6 juin 1944, il prend la direction des opérations contre l'ennemi. Plusieurs accrochages ont lieu dans la vallée de l'Asse. Les opérations sont menées souvent conjointement avec le maquis de Saint-André mené par Jean-Louis Voray, qu'il avait connu à Aix-en-Provence.

Le 18 juillet 1944 Gérard Pierre-Rose et son compagnon le capitaine Arnoux sont arrêtés par les Allemands à Mézel. Ils sont fusillés à la barre d'Auran le jour même.

Georges BONNAIRE

Responsable syndical CGT de la fédération des hôtels-cafés-restaurants des Alpes Maritimes, membre du parti communiste, Georges Bonnaire est fait prisonnier le 26 juin 1940 dans les Vosges. Il s'évade le 31 juillet.

On le retrouve fait prisonnier à Nice avec huit autres communistes le 28 octobre 1940. Il est envoyé au camp de La Bégude, dans les Basses-Alpes, puis à Oraison. Transféré à Saint-Sulpice-la-Pointe dans le Tarn, Georges Bonnaire est déporté au camp de Bossuet en Algérie le 5 mars 1941. Ayant obtenu une permission pour se rendre auprès de sa mère malade, il ne rentre pas en Algérie et est bientôt intégré aux

Henri HUTINET dit Jean-Louis Voray

Après avoir fait de brillantes études au lycée de Vesoul, il entre en 1940 à l'école militaire de Saint-Cyr alors repliée à Aix-en-Provence. Parmi les instructeurs, on trouve Lécuyer. En août 1942, Hutinet est nommé sous-lieutenant et affecté à Saint-Etienne au 5^e Régiment d'Infanterie.

En novembre 1942 la zone sud est occupée et l'armée d'armistice dissoute. Jean-Louis Hutinet prend contact avec l'Armée Secrète, organisation de résistance, puis rejoint rapidement les Francs-Tireurs et Partisans. Il devient l'organisateur et le responsable du premier maquis FTP en Haute-Loire.

En février 1943, il attaque à la grenade le mess des officiers allemands. Arrêté, il est emprisonné à la maison d'arrêt du Puy en Velay, d'où il s'évade le 25 avril 1943, en compagnie de 26 codétenus. Repris le 13 mai, il est incarcéré à Saint Etienne. Il mène à bien l'évasion de 32 résistants le 26 septembre 1943, avec l'aide de complicités extérieures.

Activement recherché dans la Loire et la Haute-Loire, il part pour Marseille dans le courant du dernier trimestre 1943. A la suite de l'arrestation des principaux responsables de la Résistance avec lesquels il était en contact, il est à nouveau déplacé et mis à la disposition de Georges Alziari, Commandant militaire départemental FTP des Basses-Alpes. A l'approche du Débarquement, on lui confie une compagnie FTP, qu'il commandera sous le pseudonyme de *Jean-Louis Voray*. Ses détachements et groupes agiront dans la région de Saint-André entre Castellane et la Haute-Vallée du Verdon. Son itinéraire résistant le fera cotoyer son ancien instructeur Lécuyer (*Sapin*) et un camarade de l'école militaire de Saint-Maixent qu'il avait connu à Aix-en-Provence, le capitaine Gérard Pierre-Rose dit *Manfred*. La 5^e compagnie menée par Jean-Louis Voray mena des actions importantes contre l'ennemi, récupération d'armes, barrages, embuscades... Le 5 juillet 1944, tout proche du col des Lèques, son corps fut retrouvé ainsi que celui d'un de ses compagnons, Laurent Dol. Le convoi allemand auquel il tendait une embuscade toma quelques kilomètres plus loin entre les mains de la 13^e compagnie de Manfred, qui ignore que son camarade vient d'y laisser la vie.

FTP des Basses-Alpes. Devenu *Jean Bernard*, il est un temps à Nice, avant d'être envoyé dans un détachement FTP dans le Puy-de-Dôme. Il ne revient dans les Basses-Alpes qu'au mois de décembre 1943. Au cours d'une réunion du CER, plusieurs résistants sont arrêtés à Marseille, dont Bonnaire. Il s'échappe dès le lendemain, et est nommé responsable du service de propagande dans les Basses-Alpes. Il crée aussitôt le *Chant du Départ*, le journal des FTP dont le premier numéro sort en mai. Au cours du mois, il est nommé agent de liaison FTP auprès des responsables AS et ORA des FFI et participe à ce titre à certaines réunions du CDL.

Après l'affaire d'Oraison et l'arrestation de Martin-Brêt, Georges Bonnaire est désigné comme chef départemental FFI le 4 août 1944 : il devient le colonel *Noël*.

Il coordonne ainsi nombre des opérations de résistance qui vont préparer le Débarquement du 15 août et la Libération.

Jacques LECUYER dit *Sapin*

Né le 14 juillet 1912, entré à Saint-Cyr à 19 ans, officier d'Infanterie coloniale. En 1941, il est instructeur à Aix-en-Provence, où sont provisoirement installées les écoles d'élèves-officiers de Saint-Cyr et Saint-Maixent (Hutinet fait partie de ses élèves).

En novembre 1942, alors capitaine, il prévient ses élèves qu'il les rappellera bientôt, après la dispersion de l'armée régulière française. Avec eux, il met en place dans la clandestinité l'ORA en Provence-Alpes du Sud-Cote d'Azur (région dite R 2).

Le 6 juin 1944, à la réception des messages d'exécution passés sur les ondes de la BBC, il déclenche la lutte ouverte dont il assure personnellement le commandement sur le terrain à Barcelonnette.

Nommé colonel à titre provisoire, il le devient effectivement en décembre 1944. Il poursuit, au sein des forces alliées, le combat pour la Libération totale du territoire. Pour lui et la plupart de ses élèves, la guerre ne s'achèvera qu'en Extrême-Orient. Il continue jusqu'en 1972 sa carrière d'officier, qu'il termine au grade de général de division comme attaché des forces armées en Allemagne.

Colonel Jean Vial

Né le 6 juin 1911 dans une famille modeste à Manosque, il entre très tôt dans la vie active. Il est successivement ouvrier marbrier, sculpteur et ciseleur, facteur, conducteur de travaux, avant de créer dans les années 1930 sa petite entreprise de travaux publics à Manosque. Il devance l'appel et effectue son service militaire au 7^e régiment du Génie à Avignon. Il est sous-officier de réserve à partir de juillet 1932, et est promu sous-lieutenant de réserve en juillet 1937.

Mobilisé en 1939, il est affecté au régiment du Génie (bataillon de forteresse) où il exécute des travaux de fortification.

Démobilisé après l'armistice, il reprend ses affaires et à partir de 1941, il est membre actif du groupe de l'ORA dans le sud du département avant de devenir l'un des chefs de l'Armée secrète, sous le pseudonyme de *Varennes*.

Son entreprise étant réquisitionnée par les occupants italiens, il va devenir gérant du bar Pernod à Manosque, qui sera le point de ralliement des Résistants du sud du département.

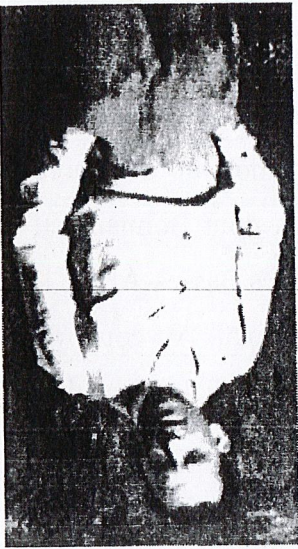
Compagnon et ami de Martin-Brét, ardent patriote, il est de tous les coups de main et d'éclat jusqu'à la Libération et la disparition de plusieurs de ses amis dont il raconte l'épopée et le souvenir dans son ouvrage « Un de l'Armée Secrète », son histoire de Résistant entre 1941 et 1945.

Son implication militaire, son rôle dans les associations de résistants pour défendre la figure de Martin-Brét, son engagement pour la France en Algérie en 1955-56, ses citations militaires en feront l'une des personnalités résistantes les plus en vue du département jusqu'à sa mort en 1997.



Georges Alziari (1911-2000)

Né à Nice, il est nommé instituteur à Grasse puis à Vence après avoir été élève à l'école normale de sa ville natale. Il s'engage dans le syndicalisme et la politique devant la montée du fascisme et de la guerre. Opposé au gouvernement de Vichy, il est révoqué en 1940. Pour subvenir aux besoins de sa famille, il est aide-boulangier, livreur de charbon.



En mars 1941, il trouve un emploi aux Chantiers ruraux à Digne. Il entre aux Ponts-et-Chaussées, puis au Service du Ravitaillement général. En contact avec Jean Laurenti, il travaille à reconstituer le Parti communiste dans le département des Basse-Alpes.

En 1943, se sentant menacé, il entre dans la clandestinité et rejoint les FTP. Il devient *Maxime*, puis *Serge*, Commandant aux Opérations Régionales (COR). Il a la responsabilité des opérations militaires, organise les FTP du département. Sous son commandement, les coups de main et sabotages se succèdent. 23 compagnies de maquisards combattent sous ses ordres.

A la Libération, il deviendra Chef d'Etat-Major de la demi-brigade bas-alpine des FFI qui sera constituée avec les maquisards de la région, pour poursuivre les combats contre les Allemands sur le front de l'Ubaye. La France entièrement libérée, il fera le choix d'une carrière d'officier d'active, avec le grade de capitaine.

Affaire d'Oraison

Des résistants étaient arrivés dans la matinée à Oraison, que personne ne connaissait. Alors que la réunion était annulée et que les membres du CDL se dispersaient, des coups de feu ont été tirés, laissant à penser que des résistants étaient pris à parti par l'ennemi. La plupart des compagnons de Martin-Bret rebroussèrent chemin pour leur porter secours, et furent arrêtés par les résistants arrivés le matin, qui étaient des miliciens et des Allemands déguisés. Les circonstances de cette arrestation restent mal éclaircies.

MARTIN-BRET est déplacé sur Marseille ainsi que ses camarades François CUZIN, Marcel ANDRE, Maurice FAVIER, Emile LATIL, Jean PIQUEMAL, Roger CHAUDON, le docteur André DAUMAS, le docteur DULCY, Terce ROSSI et Robert SALOM, arrêtés dans les mêmes circonstances. Ils feront tous partie des fusillés de Signes, commune du Var où est retrouvé un charnier en septembre 1944.

Quelques pistes d'exploitation pédagogique

Les Basses-Alpes dans la drôle de guerre et l'Armistice

Quelles sont les raisons de l'internement des « indésirables français » dans les camps ?

Relevez les camps dans les Basses-Alpes.

Quels événements ont motivé cette politique de discrimination ?

En quoi le climat entretenu par la campagne de presse de cette fin d'année 1939 est annonciateur de la politique du gouvernement de Vichy ?

Les Basses-Alpes sous Vichy

Les aspects de la politique de Vichy

Sur quelles valeurs s'appuie la politique du Maréchal Pétain ?

Montrer comment Vichy est un régime autoritaire.

Comment se traduit dans le département la politique antisémite de Vichy ?

Le régime de Vichy est-il un régime démocratique ? Montrer que non.

La nouvelle devise de l'Etat français est « Travail, Famille, Patrie ».

Montrer comment la famille est mise en avant. D'après vous, pourquoi ?

Relevez les symboles, couleurs, personnages historiques qui illustrent la Patrie.

Quels documents confirment l'importance du travail pour Vichy ?

Le rationnement, les récupérations, les collectes

Quels sont les domaines où s'applique le rationnement ? Comment s'effectue-t-il ?
Trouvez deux domaines économiques dans lesquels est organisée officiellement la récupération.

Comment appelle-t-on les infractions au ravitaillement ? Quels sont les produits concernés ? Que risque le contrevenant ?

Les interdictions, les réquisitions

Quels sont les appareils confisqués, les manifestations interdites ? A votre avis, pourquoi ?

Donnez le nom de quelques bâtiments de Digne réquisitionnés par l'occupant. Quelle était leur fonction ?

La défense passive

Que signifie cette expression ? En quoi consiste-t-elle ?

Sur le plan de Digne, où se trouve les principaux abris ?

Quel quartier sera touché par les bombardements ?

Les Basses-Alpes occupées

Quelles sont les troupes militaires qui ont occupé notre département entre 1942 et 1944 ?

La collaboration

Qu'est-ce que la LVF ? Quand et par qui est-elle créée ? Quel est son but ?
Qu'est-ce que la Milice ? Quand et par qui est-elle créée ? Quel a été son rôle ?

La Résistance

Les héros et chefs de la Résistance bas-alpine.
Relevez cinq noms des principaux chefs de maquis des Basses-Alpes et leur nom de résistant.
Quels sont les principaux maquis bas-alpins que vous pouvez repérer sur les documents ?

Quelles sont les différentes formes de la Résistance bas-alpine ?
Sur les journaux et les tracts clandestins, relevez les signatures. Quelles sont les principales forces qui luttent contre les occupants et l'autorité vichyssoise ?

Les Basses-Alpes libérées

Le débarquement

Où s'effectue le débarquement ? Quelles sont les troupes qui libèrent la Provence et notre département ? Quel est le nom du général qui dirige la Task Force ?
Quelles sont les routes utilisées pour libérer notre département ?
A quelles dates les principales localités bas-alpines sont-elles libérées ?
Qui bombarde les routes et ponts du département et pourquoi ?
Quand s'effectue le défilé des forces de libération dans notre département et qui y participe ?

La presse de la libération

Quelles sont les principales différences avec la presse de Vichy ?
Qui sont les FFI, FTPF, MP qui « ont infligé des pertes terribles à l'ennemi » ?
Relevez les noms des principaux journaux de la libération. Existèrent-ils encore ?
Article de *Rouge-Midi* « Les victimes du carnage de Signes ». Citez quelques victimes bas-alpines de ce « carnage ».

Le contexte difficile de l'après-libération

Recherchez le rôle et l'action de René Char dans la Résistance des Basses-Alpes.
Qui sont « les petites fripouilles » pour René Char ?
Quel problème politique se pose alors en France ?

Quelles sont les communes sinistrées dans le département ? Pourquoi ?

Que nous apprend la lettre du sous-préfet de Barcelonnette sur la haute vallée de l'Ubaye ?
A quelle date l'ensemble du département a été libéré ?

Bibliographie

Amicale du Maquis Fort-de-France/Barrême, *Fort-de-France, maquis des Basses-Alpes*, Digne, 1984.

BERAUD Henri, *La seconde Guerre mondiale dans les Hautes-Alpes et l'Ubaye*, Société d'études des Hautes-Alpes, Gap, 1990.

GARCIN Jean, *De l'Armistice à la Libération dans les Alpes-de-Haute-Provence, 17 juin 1940-20 août 1944*, 1985.

GILLY Alexandre, *Histoire de l'Occupation de la Provence, de l'envahissement de la Zone Libre à la reddition italienne (novembre 1942-août 1943)*, Tome 1, Editions CCEE, Aubagne, 1997.

GREILSAMER Laurent, *L'éclair au front, la vie de René Char*, Fayard, 2004.

HOFMAN-ERBAR Jacqueline, *Le Kaleïdoscope, ou les multiples facettes d'un maquis bas-alpin, été 44*, manuscrit, 1993, déposé aux Archives départementales.

KASPI André, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Seuil, Paris, 1991.

PASSEMARD Maurice, *Haute lutte*, Service historique de l'armée de Terre, Vincennes, 1989.

RAINERO Romain H., *La commission italienne d'armistice avec la France, Les rapports entre la France de Vichy et l'Italie de Mussolini, 10 juin 1940-8 septembre 1943*, Service historique de l'armée de Terre, 1995.

RAJFUS Maurice, VIDAL-NAQUET Pierre, *Des Juifs dans la collaboration : l'UGIF (1941-1944)*, Etudes et documentation internationales, Paris, 1980.

REYMOND Guy, *Ça sentait bon la liberté et l'espérance, histoire de la Libération de Digne, 14-20 août 1944*, Digne, Vial, 1993.

TARDY Fernand, « *Bonsoir, Petite Princesse Bleue* », Editions Terradou, Le Chaffaut, 1990.

VIAL Jean, *Un de l'Armée Secrète Bas-Alpine, souvenirs d'un Résistant*, Marseille, 1946.

VIRGILI Fabrice, *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Payot, Paris, 2000.

La Résistance en France, une épopée de la liberté, CD-Rom, collection "J'imagine le Monde", Editions Montparnasse Multimédia, Paris, 1997.

Blank Document

Remerciements

Les Archives départementales remercient pour leur aimable collaboration :

L'Office national des Anciens combattants

Les Archives communales de la ville de Digne-les-Bains

et tout particulièrement Monsieur Guy Reymond

Monsieur Pascal Boucard

Madame Jeanine Royère

Madame Arlette Vial

Les enfants de Georges Alziari

Le Musée de la Seconde Guerre mondiale de Digne-les-Bains

Le Musée départemental de la Résistance à Castellane

L'association du secteur fortifié du Dauphiné

Dossier préparé par

**Magali MICHOT, chargée d'action culturelle et éducative aux Archives
départementales,**

**André MASINI, professeur agrégé d'Histoire-Géographie, chargé du Service
éducatif**

Jacqueline URSCH, directrice des Archives départementales.

Photographies des documents et objets :

atelier photographique des Archives départementales

(Jean-Michel D'Agruma

Jean-Marc Delaye).

